



**Millénaire3**  
Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

## **Le sport : outil d'intégration et de mixité ?**

**L'exemple du basket à Villeurbanne**

**Ludovic Viévard**

**Janvier 2006**

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| Introduction et méthodologie   | 4         |
| <b>Partie I – LE SPORT AU SERVICE DE L'INTÉGRATION : ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ</b>  | <b>6</b>  |
| <b>1 – Intégration par le sport : la naissance d'une politique d'intervention</b>  | <b>6</b>  |
| La surprise des JO de 1936   | 6         |
| <b>2 – « Les valeurs du sport » : une représentation du sport qui fonde la politique d'intervention</b>                              | <b>8</b>  |
| <b>3 – Valeurs sportives / valeurs sociales : la naissance d'un discours historique et critique et sa réception institutionnelle</b> | <b>9</b>  |
| <b>Partie II – L'EXEMPLE DU BASKET À VILLEURBANNE</b>  | <b>12</b> |
| Introduction   | 12        |
| Méthodologie   | 12        |
| Profil des structures étudiées   | 13        |
| a- Association sportive Villeurbanne Eveil Lyonnais (ASVEL)  | 13        |
| b- Association Sportive Villeurbanne (ASV) Basket Féminin  | 13        |
| c- L'AS Buers  | 14        |
| d- Amicale Laïque Antonin Perrin (ALAP)  | 14        |
| e- Association Sport dans la Ville (SDV)   | 14        |
| f- Service de l'animation sportive à Villeurbanne  | 15        |
| g- Comité Rhône basket-ball  | 15        |
| <b>1 – Mixité et intégration dans les clubs de basket</b>  | <b>15</b> |
| 1.1. Mixité : publics, recrutements et mouvements interclubs   | 15        |
| Recrutement et sélection   | 15        |
| Mixité homme / femme   | 18        |
| Perception de la mixité  | 18        |
| 1-2. Intégration : le discours des clubs   | 19        |
| « Intégrer la règle permet de s'intégrer »   | 20        |
| Quelles sont les techniques mises en œuvre pour l'apprentissage ?  | 20        |
| L'apprentissage de la culture du jeu ou de la gagne  | 21        |
| 1-3. Le club, espace de « socialisation forcée » ?   | 23        |
| Apprendre à jouer, mais aussi faire fonctionner le club  | 23        |
| Le refus d'une participation qui ne serait pas impliquée   | 23        |
| La participation nécessaire des parents  | 24        |
| <b>2 - Le discours des associations d'insertion par le sport</b>   | <b>26</b> |
| 2.1. La mixité dans les associations d'insertion   | 26        |
| 2.2. Identifier et contourner les freins à l'adhésion des jeunes   | 27        |
| Quels sont les freins à l'inscription des jeunes   | 27        |
| Contourner les freins à l'inscription des jeunes   | 28        |
| 2.3. S'appuyer sur le sport pour atteindre d'autres objectifs  | 29        |
| Conclusion   | 29        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>3 – Professionnalisation et actions spécifiques d'intégration</b>                                    | <b>31</b> |
| 3.1. L'intégration économique par le sport  | 31        |
| Beaucoup de pratiquants, très peu de joueurs à temps plein  | 32        |
| De nombreux métiers à côté du terrain   | 32        |
| Concilier formation et pratique sportive intensive  | 33        |
| 3.2. Créer un lien entre l'univers du sport et l'univers professionnel                                  | 33        |
| La collaboration ADECCO – ASVEL   | 33        |
| SDV développe des stages en entreprise  | 34        |
| <b>4 - Le cas des pratiques urbaines ou auto-organisées</b>   | <b>35</b> |
| Une pratique déconsidérée et développée en marge du secteur institutionnel et associatif                | 35        |
| Une pratique qui développe des règles informelles, moins visibles, mais respectées / régulières         | 35        |
| La mixité sur les « playground »  | 36        |
| Conclusion  | 39        |
| <b>Conclusion</b>   | <b>40</b> |
| <b>Annexe 1 : Principes fondamentaux de l'Olympisme</b>   | <b>41</b> |
| <b>Annexe 2 : Entretiens</b>  | <b>42</b> |
| Entretien avec Philippe Oddou, co-fondateur et Directeur exécutif de Sport dans la ville                | 42        |
| Entretien avec Thierry Terret, professeur d'histoire des sports à l'Université Claude Bernard – Lyon 1. | 46        |
| <b>Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées</b>   | <b>50</b> |
| Bibliographie   | 51        |

## Introduction et méthodologie

Dire que le sport est « une activité physique » (TLFi) ne rend que partiellement compte de sa nature, laissant de côté les représentations engendrées par l'activité. En effet, enraciné dans la vision utopique de son origine grecque, le sport a longtemps été compris comme l'expression trans-historique des valeurs de l'olympisme. Il représente l'honnêteté, l'effort, le respect de l'autre, etc., autant de valeurs qui seraient par essence les siennes. C'est dans les années 1960-70 que se constitue un discours critique formant une discipline qui peinera à s'imposer : l'histoire du sport. Dès lors, les sciences sociales abordent le sport comme un champ d'étude et exposent la genèse des représentations qu'il véhicule. Car, s'il est bien évidemment une activité physique, il est également une activité sociale, et comme tel il a subi des adaptations et des évolutions qui reflètent l'histoire des sociétés. Les valeurs exprimées par le sport ne sont plus comprises comme lui étant naturellement attachées mais comme le reflet d'une histoire particulière. La compréhension du sport est aujourd'hui encore éclatée entre cette double vision. D'un côté, l'idéal qui en fait l'activité portant par nature les valeurs pures de l'olympisme, de l'autre, l'activité sociale exprimant certaines des valeurs de la société. Ce rapide cadrage a pour objectif de montrer combien le sport, peut-être plus qu'aucune autre activité sociale, est porteur d'un imaginaire complexe dont il convient de tenir compte dès lors que l'on s'interroge sur la place qu'il occupe réellement dans nos sociétés et sur les usages qui sont faits de lui.

L'un de ces usages, qui a été largement débattu et commenté, est son rôle dans les politiques d'intégration. Parce qu'il est une activité sociale et parce qu'il véhicule des valeurs, le sport a été utilisé comme un instrument privilégié d'intégration. Un rôle qui lui a été attribué sans que soit toujours clarifiée la question des valeurs, ni que soient clairement évalués les résultats des politiques qui s'en sont servies à cette fin, ni d'ailleurs les raisons qui expliquent les succès ou les échecs des expériences conduites. Et les espoirs portés par cette idée que le sport est un facteur incomparable de mixité et d'intégration demeurent forts. La coupe du monde de football de 1998 et sa France bleu, blanc, beur en sont un exemple. Après un enthousiasme (naïf ? ou médiatique ? ou entretenu par la communication politique ?) suscité par la victoire française qui abolissait comme par magie toutes les différences, on reparle aujourd'hui des difficultés de l'intégration dans l'entreprise des jeunes issus de l'immigration (malgré les tentatives d'anonymisation des CV par exemple) et de l'échec des politiques d'intégration. On se rappellera ainsi que lorsqu'un groupe social connaît des conditions de fonctionnement favorables, ses membres affichent solidarité et tolérance mutuelle qui disparaissent lorsque le contexte se fait plus difficile. La France entière se faisait bienveillante quand son équipe de football la hissait en tête du hit parade informel de la reconnaissance médiatique et sportive des nations, mais a retrouvé rapidement ses comportements ségrégatifs lorsque le succès n'était plus là<sup>1</sup>.

Ce propos liminaire reflète une parole de bon sens selon laquelle c'est la réussite qui serait intégratrice, plus que le sport lui-même. Que l'on parle de sport ou d'école, c'est l'excellence qui permet de s'intégrer. Ainsi, le sport ne serait pas intégrateur en soi, mais parce que la réussite sportive offre une alternative à la réussite scolaire longtemps tenue

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la LICRA : *Les dérives racistes dans le football : enquête au cœur des communes françaises*, Juin 2005 ([http://www.licra.org/story/pdf/paragraph\\_67\\_1.pdf](http://www.licra.org/story/pdf/paragraph_67_1.pdf)). 49 % des communes ayant répondu ont constaté des dérives racistes dans le football. Le rapport signale également que les lieux d'entraînements sportifs sont parfois utilisés par les intégristes musulmans pour approcher et enrôler les jeunes.

comme l'unique canal de l'intégration républicaine. Pourtant, les politiques d'intégration qui ont misé sur le sport ont tablé sur les vertus intrinsèques de cette activité sociale, lui conférant ainsi plus de valeur qu'à toute autre, s'appuyant sur l'idée que le sport *serait* par essence le vecteur de valeurs morales telles que l'effort, le respect, etc. Or ce présupposé sur la nature du sport ne semble que très rarement interrogé par les acteurs.

Cette synthèse n'est pas une tentative pour explorer le sens des termes « intégration » ou « mixité ». Des études existent et on ne peut que renvoyer ici au rapport

de Cédric Polère pour la DPSA (voir encadré)<sup>2</sup>. Aussi, chercherait-on en vain dans ce texte une définition normative de ces notions complexes dont seule la prise en compte historique pourrait restituer toute la profondeur. L'objectif que nous poursuivons est davantage de savoir comment elles sont comprises par les acteurs du monde sportif et en quoi ils jugent que leurs actions satisfont aux buts qu'ils se sont fixés. A partir d'un travail bibliographique complété par des entretiens, nous proposons de présenter le discours qui supporte la légitimité des politiques sportives ainsi que sa critique historique et sociologique. Enfin, en recentrant le cadre de cette synthèse sur la pratique du basket dans la ville de Villeurbanne, nous décrirons différents usages du sport (pratique en club, pratique dans les associations d'intégration sociale et pratiques de rue)

#### Que signifie le terme d'intégration ?

« En France, le concept d'intégration, flou et polysémique, a le plus souvent la même acception que le terme assimilation, c'est-à-dire "l'adhésion complète de l'étranger par une conversion des mentalités et des comportements aux normes et modes de vie de la société d'accueil" (COSTA-LASCOUX 1989). Néanmoins, le terme "assimilation" est évité par les acteurs du fait de ses relents de colonialisme. Le terme "intégration", sans référence à un quelconque renoncement, est en revanche un terme officiel de la politique publique. L'"universalisme individualiste" français fait prévaloir l'intégration des immigrants comme individus (et non l'intégration des groupes) dans la communauté républicaine, sur la base d'une "privatisation" des identités culturelles, avec incitation à abandonner leurs particularismes.

Le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a donné de l'intégration une définition qui fait référence, et qui différencie ce concept de celui d'assimilation : "Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans la société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant" (1991).

La politique d'intégration ne se distingue pas vraiment de la politique sociale destinée à l'ensemble des populations défavorisées. Elle est menée essentiellement par l'État, et depuis 1990 à travers la "politique de la Ville", visant à améliorer l'habitat, la vie sociale et économique, les chances de réussite scolaire et professionnelle des populations vivant dans des quartiers défavorisés. Cette politique connaît un succès limité, mais son bilan fait débat. L'intégration se fait aussi par l'école, l'accès à l'emploi, et par le logement. Au terme du parcours d'intégration, l'acquisition de la nationalité française est "perçue comme un signe de réussite de l'intégration", alors que la participation à la vie politique (notamment le fait de voter) "apparaît comme un couronnement de l'intégration" (HCI 1991). »

Source : Cédric POLÈRE 2002 : 42.

et leur impact du point de vue de l'intégration / socialisation sur les jeunes.

<sup>2</sup> Voir également la différence entre « insertion » (« incorporation forcée d'un corps étranger dans un ensemble ») et « intégration » (« processus qui conduit une personne à devenir un acteur social ») faite par M. Fodimbi dans « Sport et intégration » (ARNAUD 2000 : 145-146). Au cours du texte nous employons le terme d'intégration. Toutefois, cette précision terminologique n'ayant pas été exposée aux acteurs rencontrés, il est impossible d'affirmer l'univocité de l'emploi des termes.

## Partie I – LE SPORT AU SERVICE DE L'INTÉGRATION : ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

### 1-INTÉGRATION PAR LE SPORT : LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE D'INTERVENTION

#### 1.1 Bref historique

« Par l'intermédiaire de l'armée et de l'école, l'État français contrôle l'institutionnalisation d'une véritable éducation civique et corporelle au sein de laquelle est transmis l'idéal d'une république une et indivisible ». Rappelant le lien entre « nationalisme et éducation physique », Jean Saint-Martin (SAINT-MARTIN 2003 : 120) souligne l'usage qui dès le XIX<sup>e</sup> siècle est fait de la gymnastique. En France, mais également en Angleterre ou en Allemagne, l'éducation physique est traversée par des enjeux d'identité qui dépassent largement le seul apprentissage de techniques corporelles.

Plus tard, se popularisant dans la société et s'imposant finalement face à l'éducation physique, le sport sera investi par les pouvoirs publics qui le mettront sous contrôle (RIORDAN/KRÜGER/TERRET 2004 : 61-66 ; ARNAUD 2000 : 47 sq), conscients de l'usage politique qui peut en être fait, comme l'ont montré les Jeux Olympiques de 1936.

Les politiques sportives peuvent naître, dès lors que l'État dispose de suffisamment de maîtrise de l'organisation des sports, ce qu'il obtient par le biais des subventions et des agréments qu'il accorde aux associations par son ministère. A la même époque,

dans les années 1960, l'Éducation physique et sportive (EPS) remplace définitivement la gymnastique à l'école. L'enseignement des sports, et non plus de la gymnastique, sert une vision différente du rôle de l'école et de ce que doit être un futur citoyen. On se déplace d'une idéologie corporatiste vers une vision compétitive de la société qui se pense néanmoins unie. « La politique de restauration de la grandeur du pays menée au début de la V<sup>ème</sup> République marque la volonté du gouvernement de « mettre les Français au sport » pour tenter d'en dégager une élite internationale » (in ARNAUD 2000 : 56).

#### La surprise des JO de 1936

Les jeux Olympiques d'été de 1936 sont organisés à Berlin. En plein cœur de l'Allemagne Nazie, cette grande fête à la gloire du Reich reflète la volonté des autorités d'offrir une vitrine flatteuse d'une société allemande hospitalière — les affiches anti-juifs sont enlevées, les lois anti-homosexuels ne sont pas appliquées. Le régime s'assouplit pour l'occasion afin d'accueillir les 4 millions de visiteurs. Présidés par Hitler en personne, ces jeux sont également l'occasion pour l'Allemagne de faire la preuve de la supériorité de ses athlètes. La délégation allemande, la plus importante (348 athlètes) devant les États-Unis (312 athlètes), s'impose en remportant 89 médailles (dont 33 en or) — États-Unis 56 médailles seulement (dont 24 en or). Héros et grain de sable de cette belle mécanique allemande, le coureur noir américain Jesse Owens remporte quatre médailles d'or (100m, 200m, relais 4x100m et saut en longueur). Lors de la dernière épreuve, Hitler quitte la tribune, refusant de serrer la main du vainqueur. Lutz Long, l'athlète allemand opposé à Owens durant cette épreuve et qui obtiendra la médaille d'argent, est quant à lui le premier à le féliciter.

#### 1.2 Les politiques contemporaines

Mais les politiques contemporaines qui utilisent le sport pour tenter d'apporter une réponse à des situations de tension, voire de violence urbaine, et avec l'objectif de favoriser l'intégration des « jeunes des banlieues » sont nées plus tard, dans un contexte bien particulier. Deux facteurs principaux ont compté dans le développement d'une politique d'intervention en faveur de l'intégration.

Le premier est un événement choc : l'impact des émeutes urbaines de Vénissieux. A partir des années 70, la banlieue est en équilibre social précaire, ce qui suscite l'émergence d'une politique de la ville (notamment le Plan banlieue et les opérations Habitat et Vie

Sociale [HVS], en 1977), les banlieues manifestent violemment en 1981. Ces émeutes mettent en évidence la nécessité d'une politique forte et rapide dans les quartiers touchés afin de reconstruire le lien social et de permettre une meilleure intégration des populations qui y vivent.

Le second facteur est la création de modes d'action nouveaux offerts à partir de 1982 par la décentralisation qui permettent aux collectivités locales de s'adapter plus facilement aux contextes locaux. C'est dans cette coïncidence entre moyens nouveaux et problématiques nouvelles qu'est née sous la forme du Développement Social des Quartier (DSQ) (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 13) une modalité d'action politique appuyée sur des initiatives locales : « *démocratiser la gestion de la ville, équilibrer la composition sociale des quartiers, insérer les jeunes dans la ville et la société, relier développement social et économique, redonner une valeur urbaine aux quartiers, prévenir l'insécurité* » (2000 / 2006 - *Une nouvelle ambition pour la politique de la ville*, p. 5). Les actions relevant des DSQ se sont appuyées sur les réseaux associatifs existants, c'est-à-dire les associations socioculturelles et les associations sportives.

Lionel Arnaud montre par ailleurs que la politique de la ville va donner au sport un cadre nouveau. Le sport va se réorganiser en suivant des impératifs pédagogiques et dans des propositions sociales à un moment où le Ministère de la jeunesse et des sports et les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) perdent de leur pouvoir. D'une certaine manière, le centre de gravité de l'organisation des sports se déplace d'une administration purement sportive (Ministère des sports) vers des administrations qui utilisent le sport à des fins pédagogiques (Ministère de l'éducation nationale, en charge de l'EPS à partir de 1981) ou sociales (Ministère de la ville) (Voir VIVIER/LOUDCHER 1998 : 123-133 ; ARNAUD 2000 : 63-66). Le sport devient clairement un instrument au service de la prévention de la délinquance utilisé par plusieurs ministères comme celui de la Justice, de l'Intérieur ou celui des Affaires sociales, notamment via les Opérations Prévention Été prenant le relais des « Opérations anti été chaud » montées dans l'urgence, au lendemain des émeutes de Vénissieux.<sup>3</sup>

Progressivement, pour les acteurs de la politique de la ville, les équipements sportifs de proximité s'imposent comme une réponse particulièrement adaptée pour régler les problèmes de violence urbaine : « *Ils sont conçus comme un moyen de recréer du lien social, de la sociabilité, de l'animation, de renforcer les rencontres et de responsabiliser les citoyens à partir de la vie du quartier* » (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 120). Une sorte de panacée née d'une vision du sport qui repose, comme on le verra, sur des représentations déjà anciennes, mais qui sera mise en avant avec d'autant plus d'énergie et de conviction, qu'elle permet au Ministère des sports de reprendre le contrôle de l'organisation d'activités qui, alors confiées au Ministère de la ville, avaient tendance à lui échapper. Lionel Arnaud explique ainsi que « *la politique de la Ville a semblé constituer un temps une nouvelle raison d'être pour le ministère. [...] La priorité donnée à la dimension « sociale » des activités physiques et sportives n'est pas un hasard : elle s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour un ministère de plus en plus concurrencé. [...] le Ministère de la Jeunesse et des Sports a ainsi naturellement trouvé dans la « réinsertion par le sport » un point d'ancrage facile pour perpétuer son existence.* » (VIVIER/LOUDCHER 1998 : 132-133).

Ces politiques menées par le biais du sport poursuivent un double objectif. Le premier est occupationnel : il s'agit de proposer une activité qui permette aux jeunes de trouver une occupation qui leur plaise, l'ennui étant l'un des motifs désignés de l'origine des violences. L'autre objectif des politiques sportives est d'amener les jeunes, par le biais de la pratique sportive, à se sociabiliser en (1) se rapprochant de l'institution — soutenir les

---

<sup>3</sup> Sur la construction de ce dispositif, voir, en particulier, BAILLEAU 2003.

pratiques « de rues » a longtemps été d'abord un moyen d'amener les jeunes vers les pratiques en club —, (2) en intégrant les valeurs citoyennes véhiculées par le sport.

On verra plus loin que les pratiques de rue ne sont pas sans intérêt du point de vue de la socialisation, au contraire. Interrogeons-nous en préalable sur les « valeurs du sport ».

## **2 – « LES VALEURS DU SPORT » : UNE REPRÉSENTATION DU SPORT QUI FONDE LA POLITIQUE D'INTERVENTION**

D'une manière générale, on peut dire que les représentations du sport qui supportent et légitiment ces politiques d'intervention sont largement inspirées des valeurs de l'olympisme, « *une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.* » (Charte de l'olympisme, Article 1, voir Annexe 1 [nous soulignons]). L'Olympisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est une création moderne, assez différente, en tout cas, de la conception qui avait cours en Grèce ancienne qui faisait peu de cas d'une notion comme l'amateurisme qui a pourtant été une question centrale de la rénovation des Jeux à la fin du XIX<sup>ème</sup> et a alimenté les débats jusqu'en 1990 (Voir CHAPPELET 1991 : 213-227).

Le sport est progressivement devenu une pratique transcendant la seule activité physique, mettant en jeu des valeurs morales exemplaires pour la vie en société. Comme telles, les valeurs du sport sont considérées comme des « valeurs universelles ». Autrement dit, si elles appartiennent bien en elles-mêmes au sport, elles débordent largement de la sphère sportive. Autrement dit encore, un postulat s'est développé, selon lequel il existe une symétrie entre valeurs sportives et valeurs sociales et qui fait des premières un mode possible d'apprentissage des secondes : « Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play » (Charte du sport de haut niveau, Préambule, Instituée par la loi du 16 juillet 1984 modifiée). « Service public », le sport est un moyen de former au civisme (*in* ARNAUD 2000 : 57). Symboliquement, cette association du sport à une discipline pédagogique est marquée par l'intégration, en 1981 de l'EPS à l'Éducation nationale et non plus aux Sports (VIVIER/LOUDCHER 1998 : 124).

Par ailleurs, le sport permet à tous de s'exprimer. Chacun y a sa chance, « il suffit de s'en donner la peine et de respecter les règles » (*in* ARNAUD 2000 : 59). Le sport permet donc une nouvelle donne, offrant à ceux parmi les plus défavorisés qui s'en donneraient les moyens de s'imposer dans une société où l'appartenance à une catégorie sociale défavorisée plombe l'idée de l'égalité des chances. Au moment où « l'ascenseur social » est en panne, le sport offre une possibilité alternative de réussite.

Souvent présenté par les pouvoirs publics eux-mêmes comme incarnant intrinsèquement les valeurs d'effort et de respect, le sport fera aussi l'objet d'efforts de définitions via la Commission « Doctrine » du Haut comité des sports (1965). Un besoin qui tient notamment à l'hiatus constaté entre les valeurs classiquement exprimées et idéalisées, et les valeurs manifestées. Il existe en effet une vraie difficulté à faire coïncider des modèles sportifs différents comme l'Olympisme (sport amateur, valeur de l'effort et de la participation, etc.) et les sports professionnels (importance décisive de la victoire, compétitivité à outrance, etc.). Certes, on pourrait simplement considérer qu'il s'agit de deux modèles différents, voir concurrents. Mais la réalité est plus complexe que cela. Le modèle de l'olympisme s'affirmant comme le modèle idéologiquement dominant, notamment pour le



Ministère et les instances dirigeantes du sport, ce qui s'en écarte, la violence sportive ou le dopage, par exemple, serait uniquement compris comme des « dérives ». Devant ce décalage entre plusieurs modèles, le discours historique et critique apporte des éléments de compréhension.

### 3 – VALEURS SPORTIVES / VALEURS SOCIALES : LA NAISSANCE D'UN DISCOURS HISTORIQUE ET CRITIQUE ET SA RÉCEPTION INSTITUTIONNELLE

L'un des véhicules des valeurs en usage dans une société est sans conteste la télévision et particulièrement la publicité qui les utilise pour toucher le public qui se reconnaît en elles. En matière de sport, deux publicités ont été diffusées récemment sur les écrans. La première, pour la Fédération française de football, présente le jeu comme un lien entre les hommes, un outil de solidarité, et il faut d'ailleurs attendre les dernières secondes pour être certain qu'il ne s'agit pas d'un spot en faveur d'une association humanitaire.

La seconde publicité est celle des chaussures Nike. Il s'agit de plusieurs spots intitulés la « cage » et qui renvoient aux atmosphères des films de série B pour adolescents (la cible de cette marque). Des mini-matchs sont joués dans une cage, sur un bateau au large des côtes ce qui évoque les bateaux où étaient organisés les jeux d'argent interdits. Les joueurs sont enfermés, le jeu se joue sans règle, sans arbitre, la violence est largement présente. Une autre publicité montre un match contre l'équipe du diable. Clous en guise de crampons, règles réduites à néant, tacles violents, arbitre aveugle et partial, foule manifestant de manière inquiétante, doberman montrant les dents en bordure de terrain, etc. Ce match, disputé dans des arènes et dans une ambiance de fin du monde et des « valeurs morales », présente les joueurs comme des gladiateurs qui finiront par tuer le diable. Parce qu'il met en scène une équipe maléfique, ce spot autorise la violence qui se trouve ici pleinement légitimée. Mais, il sera difficile de ne pas noter l'ambiguïté du discours. La violence est esthétisée, magnifiée, valorisée. Elle est légitime *car l'équipe d'en face est elle-même violente et qu'elle triche*. Autant dire que ce type d'argument s'oppose directement aux valeurs prônées par l'olympisme. Sur le site Nike, on trouve ce slogan : « *C'est si bon d'être méchant. As-tu les qualités d'un méchant ? tacles durs, pensées raides, gestes extrêmes* ». Derrière, les arguments du discours commercial sont largement connus et simplistes : Le monde est une jungle, les stars du foot sont les lions de la jungle. Si toi aussi tu veux t'imposer et « manger » les autres, porte des Nike.

Deux publicités, deux formes différentes d'utilisation du sport. L'une émane de l'institution, l'autre d'une usine de vêtements qui cible principalement les jeunes.

Plus généralement, le sport est à la fois le lieu d'expression de « *la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play* » (art. 5 de la *Charte olympique*) et d'une lutte parfois violente pour la victoire qui faisait dire à Orwell (1903-1950) que « *le vrai sport n'a rien à voir avec le fair-play. C'est plein de haine, de jalousie, de vantardise, de non-respect des règles et d'un plaisir sadique à regarder la violence. En d'autres mots, c'est la guerre sans les coups de feu* » (Cailliat in ARNAUD 2000 : 74). Hooliganisme, dopage, tricherie, argent facile, etc., sont autant de réalités que l'on trouve dans le sport.

Valeurs et contre-valeurs véhiculées par le sport contraignent le sociologue et l'historien des sports à s'interroger sur les différentes facettes du sport, des acteurs qui l'organisent et de ceux qui le pratiquent. La constitution d'un discours critique et historique sur le sport a été longue à être acceptée par la communauté des historiens, essentiellement pour des raisons de champ disciplinaire. Toutefois, celle-ci se met en place à partir des années 60 aux États-Unis puis en France, notamment dans l'agglomération lyonnaise où le Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS) a joué un rôle important grâce au précurseur que fut Pierre Arnaud. La construction progressive du sport, le rôle de l'État, les

valeurs et leur utilisation, etc., de nombreux thèmes ont fait l'objet d'observation. Si la recherche n'a pas pour objectif l'action, on pourrait s'attendre à ce que les acteurs politiques et associatifs en tiennent compte lorsqu'ils mettent en place des opérations d'intégration par le sport. C'est une démarche qui n'est cependant apparue que récemment. Un exemple, le Pôle ressource national de Reims sur « Les fonctions éducative et sociale du sport » n'a été créé qu'en 2003. Et encore a-t-il moins pour fonction d'analyser les représentations du sport qui nourrissent les politiques qui l'utilisent pour « l'insertion et l'intégration » que de les accompagner.<sup>4</sup>

*« Ainsi, ces dernières années, le développement du sport spectacle a largement contribué à diffuser auprès de l'opinion publique une image qui n'a plus grand-chose à voir avec le mythe du désintéressement et de la gratuité que continuent à prôner contre vents et marées les pouvoirs publics. Face aux affaires de corruption, de dopage, de violence, l'État tente désespérément de maintenir l'idée d'un sport pur, capable de favoriser la citoyenneté de ses administrés, y compris les plus marginalisés d'entre eux » (in ARNAUD 2000 : 48).* Malgré le discours critique développé depuis près de 30 ans sur les valeurs du sport, les pouvoirs publics continueraient à maintenir l'idée d'un sport dont la nature véritable serait de porter les valeurs d'effort, de gratuité, de fair-play, etc. tandis que la violence, la primauté de la victoire sur l'effort, etc. ne seraient que des aspects déviants qu'il conviendrait de corriger.

Ainsi, en présentation de la Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (J.O. du 8 juillet 2000), le Ministère des sports indique-t-il que « dans un contexte de mondialisation du sport, sous la pression d'intérêts financiers et commerciaux de plus en plus élevés, des phénomènes comme le dopage, le culte de la performance à tout prix, la course à l'argent portent atteinte au sens même du sport, à son éthique, à sa fonction éducative et sociale » (<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sport/loisport.asp> [nous soulignons]). Malgré certaines critiques, émises de l'intérieur même de l'institution — comme celle de la Cour des comptes, soulignant par exemple les « limites » de ce type d'interventions, notamment parce qu'elles auraient eu pour conséquences de traiter « les effets plutôt que les causes » (COUR DES COMPTES 2004 : 351) —, l'État, au travers du Ministère de la jeunesse et des sports, s'efforce de maintenir une vision idéalisée du sport largement appuyée sur les valeurs de l'olympisme.

Il est important de remarquer qu'il ne s'agit pas d'une conception française uniquement, mais d'un principe largement partagé par l'Union Européenne : « Déplorant que certaines manifestations sportives aient si souvent été le *prétexte* d'actes d'intolérance et de violence, parfois de caractère raciste ou xénophobe ; Faisant néanmoins confiance aux nombreuses possibilités qu'offre le sport comme terrain de rencontres et de compréhension interculturelles, comme atelier de socialisation et d'intégration - notamment des groupes défavorisés - et comme école de la démocratie »<sup>5</sup>. On notera à quel point cette phrase

---

<sup>4</sup> Nous reproduisons ci-dessous le texte de présentation de leurs missions :

**1. L'actualisation des connaissances dans les domaines :**

- . de la prévention et de la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport,
- . de l'insertion et de l'intégration par les activités physiques et sportives.

**2. La mutualisation des expériences, des actions et des initiatives** afin de les faire connaître et de valoriser les bonnes pratiques.

**3. La constitution d'un lieu d'échanges et de regroupement permettant de contribuer à :**

- . la prévention et de la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport,
- . l'insertion et de l'intégration par les activités physiques et sportives
- . l'identification des personnes ressources et afin de les faire connaître.
- . l'animation de réseaux (relais départementaux, régionaux, nationaux et internationaux),

**4. Le conseil, l'accompagnement et l'expertise** sur la fonction de référent et le montage de projets

**5. L'organisation de formations destinées aux référents de l'ensemble des administrations, des collectivités locales et du mouvement sportif concernés.**

<sup>5</sup> Conseil de l'Europe, *Résolution sur la tolérance et le sport* (95/2). Voir aussi : Conseil de l'Europe,

relaye le discours dominant : les actes de violence ne sont pas générés *par* le sport (parce qu'il se fonderait, par exemple, sur une compétition acharnée et la nécessité de gagner) mais à *l'occasion* de manifestations sportives. Autrement dit, on retrouve ici encore cette idée que les valeurs positives sont naturellement attachées au sport comme en faisant nécessairement partie, tandis que les valeurs négatives, ne pouvant être totalement évacuées, sont décrites comme des accidents. Dès lors, peut-on parler de « la nature même du sport, fondée sur l'esprit sportif et la compétition équitable, [qui] exige de battre en brèche avec fermeté et efficacité toutes les pratiques et attitudes contraires à l'éthique » (Recommandation Rec(2005)8 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport) ?

Le sport institutionnel est considéré comme une forme privilégiée du sport dans laquelle l'État tente d'en protéger la pureté (sportivité d'esprit, loyauté de la compétition, etc.) contre une forme plus « brute », commerciale — et même pourrait-on dire libérale<sup>6</sup> — ou auto-organisée. D'une certaine façon, l'État considère qu'il entre dans ses missions de service public que de préserver les valeurs idéales du sport contre des formes commerciales. L'organisation du mouvement sportif se trouve ainsi légitimé : encadrer le sport pour qu'il réponde à sa fonction sociale et le préserver d'excès exogènes. Ainsi, l'Union Européenne déclarait en 2000 que : « Le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles »<sup>7</sup>, un objectif qui doit guider l'organisation du sport.

---

*Déclaration sur le sport, la tolérance et l'esprit sportif* – 1996 ; 2<sup>ème</sup> Table ronde sur le sport, la tolérance et l'esprit sportif - Lisbonne, 20 novembre 1998

<sup>6</sup> « Évitions que l'objectif premier du sport – le dépassement individuel ou collectif pour obtenir la victoire – soit dévoyé, parce qu'on va lui appliquer les lois de la concurrence », Marie-George Buffet, *Le sport et l'argent Face à face*, Avril 1999.

<sup>7</sup> Conseil Européen de Nice, 7-10 décembre 2000, *Conclusions de la présidence*, Annexe 4 ([http://www.europarl.eu.int/summits/nice2\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/summits/nice2_fr.htm))

## Partie II- L'EXEMPLE DU BASKET À VILLEURBANNE

### *Introduction*

On a vu précédemment que la problématique de l'intégration par le sport reposait pour une bonne part sur une vision du sport héritée des valeurs de l'olympisme. Le sport serait un outil d'intégration privilégié parce qu'il porterait naturellement en lui les valeurs de respect, de tolérance, d'effort, etc. L'apprentissage des règles sportives coïnciderait alors avec l'apprentissage des règles citoyennes.

Pour savoir quelles sont les différentes visions de la mixité et de l'intégration en cours chez les acteurs du monde du sport, il nous a paru intéressant de s'intéresser au discours de deux catégories d'acteurs : les clubs ou associations sportives, d'un côté et, de l'autre, les structures sociales intégrant le sport comme outil de travail. Il était intéressant de voir quel était le discours de chacun, de comprendre en quoi ces acteurs se démarquaient de cette vision dominante du sport intégrateur, ou en quoi, au contraire, ils la reprenaient à leur compte et la confortaient.

Nous avons également souhaité comprendre comment s'organisait la pratique sportive. La mixité sociale et hommes/femmes est-elle acceptée dans les clubs de sport ? Est-elle identique dans les associations d'insertion par le sport ? Quelles sont les ségrégations admises et celles qui ne le sont pas ? La mixité des lieux de pratique reflète-t-elle celle des quartiers où ils sont implantés ? Quelles logiques président aux mobilités inter-club ? Quelles actions d'intégration spécifiques viennent soutenir les efforts des acteurs ? Quel est le rôle des parents ? Dans quelles mesures acceptent-ils le « volontarisme intégratif » des clubs ou des collectivités ? Nous avons enfin souhaité interroger le rôle du club comme structure de socialisation et d'intégration face à des pratiques informelles dites de « rue ».

### *Méthodologie*

Pour essayer de cerner le discours des acteurs travaillant autour de l'intégration par le sport, nous avons choisi de nous intéresser au basket à Villeurbanne. Ce choix est motivé par plusieurs raisons.

Tout d'abord, si le basket est un sport populaire, il reste peu marqué socialement. Dans la mesure où il est pratiqué par toutes les catégories de la société, la question de la mixité sociale sur les lieux de pratiques est plus pertinente pour ce sport que pour le foot ou le polo.

Le choix de Villeurbanne s'est ensuite imposé par la diversité et le nombre des clubs (pas moins de 7) qui y sont implantés. Il était donc possible de confronter les discours des clubs implantés sur un même territoire et d'interroger les logiques de mobilités inter-club.

Si le cadre de ce travail ne permettait pas de rencontrer l'ensemble des clubs, il a cependant permis un nombre significatif d'entretiens, réalisés durant l'été 2004 avec plusieurs types d'acteurs :

Responsables de clubs et du Comité du Rhône de Basket-Ball :

- Guilbaud Antoine, Président de l'AS Buers Basket
- Nicole Créatin, Directrice de l'Amicale Laïque Antonin Perrin, responsable de la section basket
- Hamid Mesbah, Directeur de l'association ASVEL et directeur du Centre de

formation d'apprentissage

- Marie-Josèphe Sibille, secrétaire générale du Comité du Rhône de Basket-Ball
- Lyonel Sorlut, manager général de Association Sportive Villeurbanne (ASV)

Basket Féminin

Travailleurs sociaux et éducateurs :

- Hamoudi Boudouha, responsable des animateurs du secteur sportif enfant, Villeurbanne
- Philippe Oddou, co-fondateur et Directeur exécutif de Sport dans la ville

Chercheurs :

- Béatrice Clavel, Responsable du centre de recherche de l'AS Minguettes
- Michel Fodimbi, sociologue, Université Claude Bernard - Lyon I – Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS)
- Thierry Terret, historien, Université Claude Bernard - Lyon I – Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS)

### ***Profil des structures étudiées***

Nous proposons ici un rapide aperçu des profils, ambitions et modes de travail des acteurs rencontrés à Villeurbanne ainsi que des grandes évolutions et tournants qui ont pu marquer la vie de telle ou telle structure. On constate une répartition des rôles, avec l'ASVEL d'un côté qui promeut et détient l'excellence sportive, et d'autres structures qui promeuvent soit le sport loisir (AS Buers), soit le sport comme moyen d'apprentissage de la vie en collectivité (ALAP, Amicale Laique Antonin Perrin).

#### **a- Association sportive Villeurbanne Eveil lyonnais (ASVEL)**

L'ASVEL est né grand. Dès sa création en 1948 de la fusion de deux clubs existants, l'Eveil Lyonnais et l'A.S. Villeurbanne, l'ASVEL s'est imposé comme un club à l'échelle de l'agglomération avec des prétentions nationales. En 1949, il remporte le dernier Championnat Excellence et, l'année suivante, le premier Championnat de France. Même s'il a rencontré des difficultés, le club a réussi à se maintenir au plus haut niveau du basket français.

Atypique, donc, dans le paysage villeurbannais, l'ASVEL a longtemps suivi une logique de club professionnel appliquant tant pour la section des joueurs professionnels que pour celle des amateurs, des critères de sélection déterminés en fonction de l'excellence sportive. Aujourd'hui le club est séparé en deux structures : « Une SASP (Société Anonyme et Sportive Professionnelle) pour l'ASVEL pro, un régime juridique choisi par rapport à l'évolution capitalistique et sa capacité à intégrer des actionnaires privés et des actionnaires publics, et une association, servant de support à l'ASVEL Basket, qui intègre le basket amateur, allant du mini-basket au Centre de formation espoir » (Directeur de l'ASVEL).

Ces dernières années, les nouveaux responsables de la formation et du basket amateur ont souhaité rompre avec un fonctionnement jugé trop élitiste : « Dans un club, ce qui est au centre de tout, ce n'est pas l'entraîneur, c'est le gamin. C'est son développement personnel. Il y a une vraie rupture avec l'ASVEL d'avant. Les modèles bâtis sur le développement économique vont se casser la gueule. C'est pour cela qu'on a changé notre façon de recruter. On parle d'abord au joueur, et ensuite à l'agent. Pas l'inverse comme avant. L'ASVEL est un club ancré dans la vie de la cité et on est sorti de la vie de la cité pour vivre en autarcie. [...] Les gens ont considéré que l'on s'était coupé de nos racines. Aujourd'hui, il faut rebâtir le club dans la vie de la cité. Parce que c'est d'abord son rôle et qu'historiquement, c'est un club ancré dans la cité. Nous ne sommes que de passage ici, or ce qu'il faut, c'est assurer la pérennité du club. Celle-ci ne peut pas reposer uniquement sur un groupe de sponsors et sur l'idée "J'achète des joueurs et je gagne des matches" » (Directeur de l'ASVEL).

#### **b- Association Sportive Villeurbanne (ASV) Basket Féminin**

L'Association Sportive Villeurbanne (ASV) Basket Féminin s'adresse aux joueuses de basket de haut niveau. Elle a connu un parcours sportif contrasté, et depuis 5 ans remonte lentement

dans le circuit du basket professionnel. L'ASV Basket Féminin faisait partie dans les années 80 de l'ASVEL, qui était alors un club accueillant aussi bien les hommes que les femmes. Après sa scission, l'ASV a connu plusieurs difficultés qui l'ont conduit au dépôt de bilan à la fin des années 90. Actuellement en National 2, le club ambitionne de développer un travail sur le long terme pour former des jeunes joueuses lui permettant de s'imposer au plus haut niveau, en National 1. « Depuis 2 ans, notre club fonctionne à nouveau normalement, nous avons des résultats, une bonne reconnaissance de notre travail et des entraîneurs diplômés » (manager général ASV).

Ce club s'inscrit très clairement comme un club tourné vers le sport de compétition, cherchant à former des joueuses de haut niveau. Cependant ASV Basket Féminin n'a pas encore les moyens financiers de ses ambitions : « Nous disposons de 150 000 Euros, mais c'est un budget ridicule pour jouer en National 1, où il faut au minimum 250 000 Euros, notamment pour financer les déplacements » (manager général ASV).

Bien qu'il affiche une volonté d'excellence, le club tient aussi à garder un visage humain. « Nous sommes plutôt un club de passionnés, il y a des gens pertinents sur le terrain, qui cherchent des moyens de jeux. Ici, on parle d'abord basket » (manager général ASV). De plus, recruter joueurs et entraîneurs parce qu'on dispose d'un budget important représente un risque : « Il faut avoir envie de jouer, même en National 1, si l'entraîneur ou les joueuses sont des mercenaires, ça ne marche pas » (manager général ASV).

### **c- L'AS Buers**

L'AS Buers est un club de quartier fondé en 1964, juste après la création des logements qui ont remplacé les bidonvilles. Il s'agissait à l'époque d'occuper les jeunes par une activité sportive, le foot, et de les faire jouer ensemble. En 1974, une section basket est créée et, aujourd'hui, le discours reste le même : « On est au pied des tours et on a voulu créer une équipe. On est un club de quartier, on ne cherche pas l'élite, on cherche à se faire plaisir et à s'occuper des jeunes » (Directeur de l'AS Buers).

### **d- Amicale Laïque Antonin Perrin (ALAP)**

Créée en 1936, l'Amicale Laïque Antonin Perrin est le fruit d'une histoire militante engagée. Le club est affilié à la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire laïque qui a pour objectif de former les citoyens par des moyens sportifs, culturels, etc. Pour ses activités multi-sports, elle adhère à l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) qui renouvelle sur son site Internet le credo originel qu'elle partage avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) selon lequel « [...] elles ont pour ambition commune de favoriser l'accès de tous à la pratique sportive, et d'éduquer chacun, à travers le sport, aux valeurs citoyennes »<sup>8</sup>.

Les résultats sportifs sont certes pris en compte, mais de manière secondaire, et viennent en tout cas bien après les ambitions pédagogiques que se fixe le club. Un principe d'autant plus vrai à l'ALAP que le club « joue dans l'ombre de l'ASVEL. On ne peut pas espérer faire d'excellents résultats puisqu'ils ont une large force d'attraction sur les bons joueurs ». La présence de l'ASVEL pèse nécessairement sur les ambitions sportives du club. Ainsi, Comme pour l'AS Buers, l'objectif est « de jouer pour le plaisir » (Directrice de l'ALAP).

### **e- Association Sport dans la Ville (SDV)**

Créée en 1998, Sport dans la ville est une association d'aide aux enfants des quartiers défavorisés qui touche plus de 800 jeunes de 7 à 18 ans. SDV s'est fixé comme objectif de transmettre les valeurs du sport à des enfants souvent en manque de repères, et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit avant tout de promouvoir les notions de respect, respect des autres, mais aussi respect de soi et des règles communes, de souligner et récompenser l'importance de l'effort et de l'investissement personnel.

L'association est présente dans de nombreux quartiers de l'agglomération. Elle est notamment implantée à Villeurbanne Poudrette et Villeurbanne Saint-Jean au travers de l'activité « Défense de zone », consacrée au basket et parrainée par l'ASVEL.

---

<sup>8</sup> [www.ufolep.org/ufolep/index.html](http://www.ufolep.org/ufolep/index.html)

#### **f- Service de l'animation sportive à Villeurbanne**

L'animation sportive à Villeurbanne représente un service important doté de plusieurs missions. Il travaille d'une part sur le temps scolaire, avec quatre animateurs, et sur le temps des vacances avec plusieurs dispositifs : intervention pour des animations sportives dans les centres sociaux et les centres de loisirs, intervention sur les terrains de sport de proximité, etc. Ces animations s'adressent aux enfants comme aux adolescents qui veulent pratiquer un autre sport (pas nécessairement le basket). Il s'agit essentiellement de projets qui ont pour ambition de proposer une activité hors de l'école et hors de chez soi, projets « éducatifs et sportifs, établis en relation avec les centres de loisirs, basés sur l'initiation et la découverte de tel ou tel sport » (Responsable animateurs sportifs).

L'objectif est pédagogique et ne vise pas la compétition : « l'enfant s'inscrit sur une semaine et pas une journée, on lui propose des activités sportives avec des valeurs fortes, qui entraînent une cohésion entre les enfants. Les journées sont riches en émotions positives ou négatives » (Responsable animateurs sportifs).

Le service de l'animation cherche enfin à développer une action territoriale et non plus seulement par quartier. L'action est aujourd'hui au stade de l'expérimentation.

#### **g- Comité Rhône basket-ball**

Afin d'entendre également les structures officielles du basket, nous avons rencontré une responsable du basket au niveau départemental, à même de nous donner un point de vue d'ensemble. Le Comité départemental gère les 158 clubs du département, des mini-poussins aux seniors, soit quelques 15 000 licenciés, et organise les championnats du département du Rhône qui se tiennent de fin septembre à fin avril chaque année. Il fonctionne avec des subventions du Conseil général du Rhône et de la Fédération nationale des sports (qui dépend du Ministère de la jeunesse et des sports).

Le Comité départemental organise différentes actions pour promouvoir le basket : fête du mini-basket, actions dans les écoles, organisation de matches avec d'anciens sportifs renommés, etc. Enfin, il a une action de formation technique pour les entraîneurs et les arbitres.

### **1 – MIXITÉ ET INTÉGRATION DANS LES CLUBS DE BASKET**

#### **1.1 Mixité : publics, recrutements et mouvements interclubs**

Nous suivions ici le discours des clubs sur leurs effectifs. La question qui leur est posée est celle de leur public afin de connaître leur politique de sélection (lorsqu'ils en ont une) et l'origine des pratiquants. Il ne s'agit en aucun cas d'une étude statistique sur les effectifs des clubs et leurs origines socioculturelles. Nous n'avons travaillé que sur le déclaratif des directeurs de clubs, afin de comprendre quelle est leur perception de la mixité, s'ils estiment la favoriser et pour quelles raisons. La mixité dont il est ici question recouvre bien sûr la mixité par genre, mais aussi les mixités beaucoup plus difficiles à évaluer renvoyant au mélange de populations diverses, qu'il s'agisse de diversité sociale, ethnique, culturelle, etc.

#### ***Recrutement et sélection***

Pour les acteurs que nous avons rencontrés, la question du recrutement de leurs adhérents est primordiale. D'autant plus que le basket est un sport populaire : « Il y a un engouement pour le basket depuis les JO et à cause du basket américain. De plus, le département du Rhône est un département très riche pour le basket, la présence de l'ASVEL y est déterminante. Ce club ancien et connu a un effet d'entraînement pour les adhésions » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

Les clubs gèrent leur recrutement en fonction de leurs orientations initiales. D'une manière générale, il semble que l'on puisse dire que l'élément différenciateur du recrutement repose essentiellement sur le fait que le club se positionne sur le sport compétition ou sur le

sport loisir. Toutefois, nos interlocuteurs estiment que leur structure reflète leur environnement et considèrent qu'ils sont un échantillon représentatif du quartier. Ainsi, 75 % de l'effectif de l'AS Buers est composé de jeunes d'origine africaine et maghrébine, « ce qui, pour le président de l'AS Buers, reflète bien la mixité des populations du quartier » (Président de l'AS Buers).

De la même façon, la directrice de l'ALAP déclare que la diversité de ses effectifs est représentative de la diversité du quartier. Située à proximité des communautés juives de Villeurbanne l'ALAP explique, par exemple, que c'est une des raisons pour lesquelles elle accueille pour environ 10 % de son effectif des pratiquantes juives. Aucune difficulté inter religieuse n'est signalée. La seule difficulté est liée à la pratique puisque la plupart des compétitions sont organisées le samedi, jour de Shabbat : « Alors, c'est paradoxal, elles font tous les entraînements, mais pas les matches » (Directrice de l'ALAP). La Directrice de l'ALAP estime également que « en basket, les clubs de Villeurbanne ont une population assez mélangée, à l'exception de l'AS Buers. Tous les clubs n'ont pas le même profil social, parce que cela dépend des quartiers, mais globalement, il y a de la mixité sociale un peu partout ».

Pour l'AS Buers qui met en avant sa vocation de club ancré dans un territoire et son histoire traversée par des questions d'intégration, le recrutement local est très largement majoritaire : A plus de 90 % les jeunes sont issus du quartier. L'effectif est stable, certains jeunes quittent le club pour retrouver des copains qui jouent ailleurs ou parce que, particulièrement doués, ils rejoignent les effectifs de l'ASVEL afin de pouvoir jouer à un meilleur niveau. Cette stabilité des effectifs montre que les jeunes s'y sentent bien, ce que confirme la direction : « On n'a pas de souci d'intégration ou de cohabitation et on n'a jamais été obligé d'exclure personne ». Ainsi, la stabilité de l'effectif peut être considérée comme un témoin de la solidité de l'ancrage local du club et d'une congruence entre ses objectifs affichés de proximité et les résultats qu'il obtient en termes d'adhésion à son projet de la part des populations auxquelles il souhaite s'adresser. Si le recrutement de proximité est une composante naturelle de l'identité de l'AS Buers, cette caractéristique a parfois été difficile à assumer : « On a une étiquette. En 74, on avait une réputation de voyous et il a fallu qu'on se défende contre ça. Aujourd'hui ça va mieux. On n'a pas plus de soucis que les autres » (Président de l'AS Buers). Une volonté de s'enraciner dans un territoire et de s'ouvrir à tous qui a conduit l'AS Buers à faire des efforts pour rester accessible. Les tarifs sont peu élevés, des facilités de paiement sont accordées et, même si le club ne souhaite pas en faire la publicité, il lui arrive de prendre exceptionnellement en charge la licence de certains jeunes dont les parents traversent des difficultés financières.

L'effectif de l'Amicale Laique Antonin Perrin (ALAP) est différent. Si, comme l'AS Buers, l'ALAP se positionne sur le sport loisir, elle n'est pas, comme ce dernier, implantée dans un quartier dit sensible. Elle recrute à la fois localement et sur des quartiers limitrophes, notamment sur le territoire de Lyon 3<sup>e</sup>. Bien que l'ALAP soit historiquement engagée aux côtés de l'école publique, les parents qui ont choisi de scolariser leurs enfants dans le privé sont nombreux à les inscrire à ce club pour activités sportives : « Nous sommes un soutien à l'école, mais nous n'en dépendons pas et nos jeunes viennent du public ou du privé, ce qui favorise la mixité sociale ». L'effectif est, là aussi, assez stable. Les exclusions sont rares et les départs spontanés suivent les mêmes motifs qu'aux Buers — regroupements amicaux, départ pour des clubs ou le niveau de jeu est plus élevé. Toutefois, il est arrivé à l'ALAP d'exclure certains participants : « Au niveau public, on ne fait de sélection ni par le talent ni par la religion ou l'origine. On accepte tout le monde dans la limite de nos places disponibles. Ceux qui posent problème, on les remercie. Quand je dis « posent problème », c'est l'état d'esprit qui est en cause ; ne pas participer à la vie du club, ne pas respecter l'autre, etc. C'est d'abord les valeurs maison, l'envie de faire quelque chose ensemble, ensuite le sport » (Directrice de l'ALAP).



Du fait de sa notoriété, L'ASVEL recrute sur une base géographique beaucoup plus étendue. Les adhérents ne sont pas majoritairement issus du quartier et le critère sportif est, si ce n'est déterminant, au moins important. Cette sélection, contribuerait, selon notre interlocuteur, à élargir la mixité — au moins sociale, puisque le club est exclusivement masculin — : « On recrute sur une zone large. Effectivement, nous ne sommes pas un club de quartier et on touche tout le monde, de l'ouvrier au cadre. Mais on a aussi beaucoup de jeunes qui viennent de Villeurbanne » (Directeur de l'association ASVEL). Par ailleurs, la politique de recrutement de l'ASVEL s'est assouplie : « Aujourd'hui on privilégie des enfants qui sont de chez nous. Autrefois on faisait de la sélection sur les tous jeunes. Maintenant, nous prenons l'épanouissement de l'enfant en compte. On met de côté des critères trop élitistes pour des critères de développement et d'épanouissement personnel. Dans un premier temps on cherche à former des individus, ils sont trop petits pour qu'on sache s'ils ont un potentiel pour le haut niveau. » (Directeur de l'association ASVEL). L'ASV Basket Féminin adopte une attitude similaire pour le recrutement des très jeunes joueuses et affiche une très grande ouverture : « pour les mini-poussins et les poussins, on prend tout le monde » (manager général ASV). De fait, la sélection ne commence qu'avec les benjamins « là, il y a un championnat régional, on doit prendre les meilleurs du cru, mais on ne démarque pas à l'extérieur, on regarde sur Villeurbanne » (manager général ASV).

Ainsi, s'agissant du recrutement de ses joueuses, l'ASV Basket Féminin a des caractéristiques proches de l'ASVEL, en raison des ambitions pour le sport de haut niveau affichées par le club. Cependant, en raison de la faiblesse de son budget, l'ASV veut développer un recrutement local : « Le seul moyen de faire baisser la masse salariale, c'est de former des jeunes et de trier ensuite les jeunes du club qui sont les meilleurs. De toute façon cela vaut mieux qu'une équipe mercenaire » (manager général ASV). La plupart des joueuses témoignent aussi d'une grande fidélité au club. Elles sont incitées à rester en raison de la proximité de leurs parents mais aussi lorsque « les résultats suivent. Les joueuses, même mal payées, restent avec nous, elles ne partent que lorsque les résultats baissent » (manager général ASV).

☞ Pour les clubs qui affichent des ambitions sportives élevées, l'image qu'ils véhiculent est différente d'un club qui favorise le sport loisir par exemple. « Il y a beaucoup de clubs sur l'agglomération. Pour nous, il y a une image qui se constitue, qui se fonde sur nos résultats sportifs, mais aussi sur l'environnement que nous proposons. Il faut répondre aux attentes des parents en termes de nombre d'entraînements, en termes de qualité, en termes de profil de l'entraîneur, etc. » (manager général ASV). Autrement dit, l'aire de recrutement d'un club dépend fortement de son attitude à l'égard du sport compétition. Les parents qui recherchent l'excellence sportive seront attentifs aux « services » proposés par le club (niveau d'entraînement, etc.) tandis que d'autres privilégieront d'autres indicateurs (proximité, horaires, confiance dans l'encadrement, etc.).

### **Mixité homme / femme**

S'agissant de la mixité homme/femme, le basket demeure un sport où les hommes sont davantage représentés que les femmes. Cependant, la fédération nationale s'est saisie de ce qu'elle considère comme un problème ou a minima une question : « On incite les clubs à aller vers les filles. Pour les clubs qui augmentent leurs effectifs, nous leur faisons une ristourne sur leur adhésion départementale » (secrétaire générale du Comité du Rhône). Mais si le basket cherche à attirer des femmes, ce qui n'est pas le cas de tous les sports, les résultats de ces efforts sont modestes : « C'est un sport qui demeure machiste malgré tout. La Fédération nationale nous dit d'augmenter le recrutement des filles, mais elle-même n'a pas de dirigeant femme... Quand l'équipe de France hommes joue, la salle est pleine, quand c'est l'équipe de France féminine, les places sont moins chères. Il n'y a pas plus de 10 % d'arbitres femmes, et la proportion est la même pour les entraîneurs. Et je pourrais multiplier les exemples » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

#### **Mixité par genre : le sport ou l'école de la ségrégation ?**

D'une manière générale, même si un même club accueille les jeunes des deux sexes, il est rare qu'ils jouent ensemble. Les raisons invoquées paraissent évidentes : les différences physiques entre filles et garçons rendraient inégales toute compétition les opposant. Derrière cet argument, c'est toute une construction du sport qui est en jeu explique Thierry Terret. « La représentation actuelle du sport repose sur une biologisation de l'homme et sur la dissymétrie homme/femme, la biologie de l'homme étant présentée comme étant supérieure à celle de la femme. Le sport est une mise en scène de cette supériorité. C'est une représentation ségrégante dont les femmes sont les premières victimes ». Ainsi, le club sportif est bien souvent le lieu d'apprentissage du stéréotype masculin : « Dans l'imaginaire, c'est par le sport qu'on apprend à devenir un homme », à souffrir, mais aussi à stigmatiser celui qui n'adopte pas le modèle. Ce qui fait penser que la violence n'est pas toujours accidentelle ; on a imaginé longtemps qu'elle portait une dimension initiatique de la masculinité alors qu'elle est en fait un élément de la pédagogie sportive ». Par ailleurs, la notion de compétition entre sportifs — entre compétiteurs — est à ce point prégnante dans le sport qu'elle obère tout autre critère différenciant et entérine comme naturelle à la pratique sportive une discrimination par genre alors qu'elle n'est pas admise dans le reste de la sphère sociale. « Cette ségrégation peut paraître légitime. [...] Pourtant, elle n'est pas une fatalité. On pourrait construire les pratiques sportives tout à fait autrement. Les gays et lesbiennes qui souffrent de cette discrimination, ont inventé d'autres manières de faire du sport qui ne sont plus centrées sur la compétition, mais sur des critères comme la convivialité, l'échange, la technicité du geste et sa perfection » (Thierry Terret).

A l'ALAP comme à l'AS Buers, la mixité par genre est largement présente puisque la moitié de l'effectif est féminin. Toutefois, à part pour les poussins (8 ans) de l'ALAP, filles et garçons ne jouent pas ensemble. A l'ASV la mixité va jusqu'aux benjamins, « mais tous les clubs mixtes ont du mal à faire vivre la section féminine » (manager général ASV). Il semble en fait que la question du genre se dénoue à partir du moment où on a affaire à des joueurs plus âgés. Ainsi, dans la catégorie Vétérans, on trouve des joueurs qui ont de 35 à 70 ans et plus. Les écarts d'âges y sont importants et cette catégorie est une catégorie mixte.

Par ailleurs, Béatrice Clavel estime que les filles sont de plus en plus exclues des pratiques sportives en raison du sentiment d'insécurité. Leurs parents les laissent aussi moins sortir. Interviennent également des problèmes de budget : « les familles qui ont peu de moyens privilégient les garçons. Les filles font du sport à l'école, là où elles se sentent en sécurité et où l'activité est gratuite » (Responsable centre de recherche). De plus l'offre sportive n'est pas nécessairement adaptée aux attentes des filles.

### **Perception de la mixité**

Comme nous l'avons précisé en introduction, notre enquête repose sur le discours des clubs et leur perception de la mixité. Ainsi, dans la mesure où notre enquête portait explicitement sur l'attitude des clubs à l'égard du recrutement sociologique de leurs adhérents, les acteurs que nous avons rencontrés font tous des réponses qui mettent

l'accent sur la mixité sociale. Nous n'avons pas eu les moyens matériels de confirmer leurs dires, cependant, on verra dans ce type de réponse le témoignage que le basket se présente et se re-présente comme un sport de la mixité et notamment de mixité sociale. C'est une valeur promue par les acteurs du secteur : « Nos adhérents viennent de tous les horizons. On a souvent des blacks, dont le milieu d'origine est souvent modeste, mais on a aussi des filles de cadres. En majorité, je dirais que nos adhérents sont enfants de cadres moyens » (manager général ASV). Un discours que l'on retrouve au niveau du responsable départemental : « Les gens viennent d'horizons divers, toutes classes sociales confondues » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

« Oui, c'est un sport qui favorise la mixité, aussi parce que c'est un sport collectif, c'est évident. Mais je ne suis pas forcément objective, je suis dans ce milieu depuis que je suis toute petite... » (secrétaire générale du Comité du Rhône). Les acteurs estiment aussi que le basket est un sport qui attire un public qui a un profil particulier, qui serait d'une manière générale modéré : « On a la chance d'avoir une clientèle soft. Les relations joueurs/arbitres sont plus douces que dans le foot. Il y a moins de violence. C'est la même chose pour les supporters, ils sont plus calmes » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

☞ Pour le basket, populaire dans toutes les couches de la population, la mixité sociale des clubs reflète la diversité sociale des quartiers dans lesquels ils sont implantés (un quartier ayant une population diversifiée n'est pas nécessairement un quartier de mixité sociale, où on trouverait différentes couches sociales). Pas plus, mais pas moins non plus. Le brassage des populations y est donc effectif, mais limité. Un apport exogène au quartier ne se produit que si le club dispose d'une notoriété forte appuyée sur l'excellence sportive. En d'autres termes, plus le niveau est haut, plus les joueurs viennent de loin. La mixité et les possibilités de rencontres s'accompagnent d'une sélection par leur niveau de pratique. De ce point de vue, l'élargissement de l'horizon social des jeunes par le sport est lié à leur compétence sportive puisque c'est elle qui leur permet d'intégrer un club comme l'ASVEL lorsqu'ils avancent en âge. Même si elle n'est pas le seul facteur de la mixité sociale, l'excellence s'annonce comme un facteur de brassage supplémentaire.

### **1.2. Intégration : le discours des clubs**

Après avoir détaillé la question de la mixité, voyons comment les clubs sportifs que nous avons interrogés envisagent celle de l'intégration. Les clubs n'affichent pas un discours homogène, car ils ont chacun des objectifs et des ambitions qui leur sont propres :

— Certains mettent l'accent sur la formation aux sports dont ils font l'objectif principal de leur travail. En d'autres termes, ils insistent sur l'excellence sportive et la compétition sans développer de discours sur l'intégration ;

— Pour d'autres, le discours sur l'intégration est présent. Pour autant, il ne nécessite pas de mise en œuvre spécifique car le sport étant compris comme une pratique socialisante et intégratrice par nature, il suffit que les jeunes apprennent les règles sportives pour intégrer les règles citoyennes ;

— Enfin, certains affichent des objectifs d'insertion sociale aux fins desquelles ils utilisent le sport, considéré comme outil de travail.

On voit s'affirmer trois positions graduées dans l'usage des sports et l'insertion sociale qui vont du « sport éthique » au « sport outil » (CHARRIER/JOURDAN : 40).

Ces différences tiennent aux objectifs que chacun se fixe et si, en général, ils ont une conception floue de « l'intégration », il faut préciser que les acteurs des clubs sportifs rencontrés ne sont pas « des professionnels de l'intégration sociale ». Ils la construisent le plus souvent de manière empirique, au vu des situations qu'ils expérimentent sur le terrain.

D'une manière générale, on peut dire que nos interlocuteurs considèrent tous le

sport comme un vecteur d'intégration. C'est évident pour les acteurs associatifs qui travaillent à l'intégration par le sport, ça l'est aussi pour les responsables de club sportifs, même si la question de l'intégration n'est pas au cœur de leur métier.

**« Intégrer la règle permet de s'intégrer »**

Les responsables de clubs que nous avons rencontrés perçoivent les notions d'intégration via le respect de la règle, via la capacité à entrer dans un cadre (de jeu, de respect des usages et valeurs du club, etc.). Pour nos interlocuteurs, c'est la capacité à intégrer et à respecter la règle qui déterminent le fait que tel ou tel adhérent peut être considéré comme appartenant au club. « On essaie de valoriser le respect, de soi, des règles, des autres joueurs, des adversaires... Le plus difficile dans les sports co, c'est de savoir perdre en restant respectueux des adversaires » (directrice de l'ALAP). Cette référence à la règle est naturellement et spontanément identifiée comme un élément d'intégration par les gestionnaires de clubs car un club est vécu comme une petite société.

Pour le Directeur de l'AS Buers, la notion d'intégration s'applique à « quelqu'un qui n'est pas spécialement dans la facilité et [à qui], malgré tout, on propose de s'amuser, de participer »<sup>9</sup>. Ce qui est ici sous-tendu, c'est que la règle n'est pas simplement une exigence rigide mais un processus. On parle ici de l'intégration comme d'un apprentissage qui renvoie au parallèle implicitement fait entre monde sportif et société : l'apprentissage de la règle — et donc son intégration — coïncide avec le processus d'intégration sociale : « Quoi de mieux qu'une association sportive pour apprendre à vivre en communauté ? C'est un sport mixte, on peut jouer seul, mais aussi en équipe. C'est un facteur de réussite sociale. Tout le monde ne va pas devenir pro, mais ça va leur apporter de la maturité, la valeur de l'effort, etc., des capacités qui permettent de réussir dans d'autres domaines » (Directeur de l'ASVEL) / « Nous insistons beaucoup sur le respect des règles, etc. Très souvent on a donné beaucoup de droits, mais on a oublié les devoirs. On met trop souvent les règles de côté, du coup, il y a des difficultés à intégrer les règles. C'est un peu comme dans la société. Un groupe sportif est comme une petite société. » (Directrice de l'ALAP).

Cette intégration sociale par l'intégration des règles du jeu ne concerne pas seulement les joueurs, mais aussi leurs accompagnants. Il s'agit « d'encourager celui qui essaie de faire quelque chose, qui donne de son temps, qui s'investit dans le club. *Le faire entrer dans le cadre du club* ». Quant aux parents, les responsables des clubs comme les responsables associatifs cherchent à les sensibiliser en entretenant avec eux des liens réguliers.

☞ Pour les responsables de club, l'intégration sociale par le sport renvoie à un apprentissage des règles sportives et du club qui est le cadre dans lequel elles s'apprennent et s'appliquent. La réussite de ce mode d'intégration repose sur un présupposé jamais interrogé par les acteurs et selon lequel il y aurait une transposition naturelle du cadre sportif au cadre social, comme s'il lui était identique ou consubstantiel.

**Quelles sont les techniques mises en œuvre pour l'apprentissage ?**

La plupart de nos interlocuteurs, ont à un moment où l'autre de l'entretien exposé comment ils s'y prennent pour favoriser l'intériorisation de la règle. Dans la mesure où il s'agit d'un facteur déterminant, l'accent est très rapidement mis sur l'apprentissage de la règle : « cela commence entre 9 et 10 ans, on leur fait découvrir le basket, on commence à appliquer le règlement » (manager général ASV). Autrement dit, même lorsque l'objectif est

---

<sup>9</sup> De ce point de vue, il serait sans doute plus exact de parler d'effort « d'inclusion » au sens où elle est définie par le Conseil de l'Union Européenne dans son *Rapport sur l'inclusion sociale*, 2004 ([http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-prot/soc-incl/final\\_joint\\_inclusion\\_report\\_2003\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf)).

sportif, la pédagogie de l'apprentissage est considérée comme un élément qu'il ne faut pas négliger. Les entraîneurs sont sélectionnés sur leurs compétences, mais au moins autant sur leur capacité à transmettre ce qu'ils savent et à faire en sorte que les enfants respectent la règle sans être « dégoûtés du basket » (manager général ASV).

Ainsi, de manière générale, on peut dire qu'ils cherchent tous à travailler sur l'ambiance dans laquelle évoluent les participants. Ils consacrent explicitement du temps à développer un climat positif, au-delà, donc, du savoir technique qui consiste à animer une séance ou une journée avec des enfants autour d'un sport.

Quant aux modalités d'apprentissage mises en œuvre par les acteurs que nous avons rencontrés, elles sont classiques : elles passent essentiellement par la parole de l'entraîneur auprès des enfants au moment de l'entraînement. « Le rôle des entraîneurs est prépondérant : ils doivent vraiment aimer les enfants et pas avoir peur de répéter 300 fois la même chose. Les gamins, ça bouge, ils ne respectent pas toujours les consignes, il faut avoir de la patience... » (manager général ASV).

« Pour les babies, il n'y a que le plaisir du jeu. Ensuite avec les mini-poussins, on commence juste à leur apprendre les règles du basket, il n'y a pas de compétition, il s'agit d'apprendre à jouer avec un ballon » (manager général ASV). Le processus d'apprentissage est donc particulièrement progressif, cherchant à développer le plaisir du jeu avec la balle, avant d'apprendre des règles qui permettront de jouer différemment, et plus précisément de jouer avec les autres.

Par ailleurs, certaines « règles de vie » ont fait l'objet d'un travail de communication conçu au niveau départemental. « On a fait des affiches destinées aux petits qui disent 'tu es joueur, voilà tes 10 commandements et devoirs'. Ces infos sont affichées dans les clubs, elles sont présentées avec humour, donc elles sont lues » (secrétaire générale du Comité du Rhône). On voit cependant que ce mode d'acculturation privilégie les enfants qui ont une bonne scolarisation. Pour les enfants en difficulté scolaire, qui maîtrisent mal l'écrit ou dont les parents ne sont pas familiers du français, ce mode de communication est excluant.

Certains observateurs estiment enfin qu'il « y a un problème au niveau de la formation des éducateurs. Les formations des fédérations sont techniques, elles portent sur l'apprentissage du sport, mais peu ou pas sur le développement de l'enfant, sur la pédagogie. Les éducateurs sportifs ne sont pas formés pour réagir face à des jeunes violents par exemple, pour répondre aux situations de conflit qui vont au-delà du sport » (Responsable centre de recherche). On touche probablement là les limites de ce qu'il est possible en club, la formation aux sports et les métiers de l'action sociale étant différents.

### ***L'apprentissage de la culture du jeu ou de la gagne***

Par l'apprentissage de la règle du jeu se transmet aussi un certain nombre de valeurs concernant l'enjeu du jeu. Cet enjeu va de la simple participation à la nécessité de gagner. Nos interlocuteurs sont très attentifs à ce processus qui va conduire les enfants à intégrer des valeurs dont ils vont avoir l'usage hors du terrain de jeu : « Un sport collectif permet aux enfants de prendre des responsabilités, tout en apprenant à vivre en communauté. C'est bien pour l'esprit. On le dit aux enfants, on leur inculque que l'important c'est de jouer, on ne veut pas leur inculquer la championnate, ça doit rester ludique. Il y a encore quelques années, il y avait des classements pour les petits, mais on les a supprimés. Avant, leurs résultats étaient dans le journal, plus maintenant. On a voulu dédramatiser le jeu » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

De fait, l'esprit de compétition est pour tous nos interlocuteurs, une attitude qui doit être canalisée, et les clubs cherchent à ce qu'il ne se développe pas trop tôt. « Jusqu'à 10 ans, il n'y a pas de compétition, pas de championnat, pas de classement. Il ne faut pas décourager, l'esprit de compétition est inutile à cet âge là » (manager général ASV) / « A partir d'un certain âge, vers 10 ou 11 ans, c'est autre chose, c'est plus compétitif » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

Mais ces mesures pour limiter l'esprit de compétition se heurtent aussi à des résistances fortes, car l'esprit de compétition est présent partout. Aussi, certains préconisent une approche plus réaliste. « Il y a deux mondes, d'un côté le sport compétition, de l'autre le sport loisir, qui demeurent cloisonnés. Or ces deux approches doivent être liées. La compétition aussi peut être éducative car les enfants jouent pour gagner. Le sport loisir reste dans les centres sociaux ou les écoles, dès lors il est perçu par les enfants comme un sport au rabais. Il y a un risque de déni de la réalité en refusant l'idée de classement, il y a toujours compétition, autant le dire plutôt que de le masquer » (Responsable centre de recherche). Ce que confirme implicitement un responsable départemental : « On a supprimé les classements et les affichages pour les matches des petits, mais les résultats se retrouvent sur Internet. Et puis au cours d'un match, les enfants savent très bien où ils en sont, même si on n'affiche pas le résultat. Simplement, l'absence officielle de compétition met moins de pression » (secrétaire générale du Comité du Rhône).

### **1.3 Le club, espace de « socialisation forcée » ?**

Le parallèle entre milieu sportif et vie en société qui assimile l'un à l'autre est tempéré par les sociologues du sport : « Si l'intégration c'est ce qu'on concevait dans les années 80-90, c'est-à-dire respecter les règles alors, que je sache, tout le monde est capable de respecter un certain nombre de règles. Le bilan me paraît un peu mitigé. Encore une fois, qu'est-ce que c'est l'intégration sociale ? Est-ce que c'est être capable de jouer dans un club ? » (Sociologue du sport).

Un point de vue partagé par un historien du sport : « Il y a un leurre complet porté par les politiques, mais aussi par le pédagogique, qui repose sur l'idée que le sport a des valeurs. C'est le discours de Coubertin qui est de dire que les valeurs imprègnent le pratiquant dès lors qu'on l'amène à jouer, comme s'il suffisait de taper dans un ballon pour devenir un bon citoyen. C'est une vision idyllique et erronée de ce qui se produit parce que le sport n'a pas de valeur en soi et que l'on peut en faire quelque chose de totalement antidémocratique ».

Sans aller aussi loin dans leur remise en question des valeurs « naturelles » du sport, les responsables de club ont toutefois conscience des limites d'une action qui se focaliserait uniquement sur les jeunes sportifs et reposerait strictement sur un mécanisme de bascule selon lequel les règles sportives seraient spontanément déclinées hors du terrain de jeu. « Le sport en lui-même n'est pas intégrateur. Ça peut être un élément d'intégration mais pas à lui seul » (Directrice de l'ALAP).

Les règles sportives sont indispensables à la pratique du sport, mais ne suffisent pas à produire de l'intégration si elles ne font pas partie d'un cadre qui leur donne sens. Autrement dit, il faut créer du lien social à l'intérieur même de la pratique sportive. Pour que le processus fonctionne, il faut que la pratique sportive suive un certain nombre de règles — les règles du jeu — et un cadre « socialisant », le club, qui permette de construire des relations sociales et notamment la relation jeune/adulte. C'est la raison pour laquelle l'encadrement est considéré comme un élément essentiel pour la réussite du processus d'intégration.

#### ***Apprendre à jouer, mais aussi faire fonctionner le club***

Le club — et non la seule équipe de jeu — est ainsi considéré par ses responsables comme l'équivalent d'une petite société qui offre bien davantage que la pratique du sport. Outre les règles sportives, le club devient le lieu d'un apprentissage de la vie commune : « On les fait participer à la vie du club, rangement, arbitrage, etc. » (Directrice de l'ALAP).

Petit groupe d'interactions sociales, le club permet à ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie du groupe et de contribuer à l'animer. C'est pour eux un facteur d'épanouissement ou de réalisation : « Moi, je suis tombé dans le basket tout petit. J'étais dans une petite assoc, puis j'ai eu envie de réussir quelque chose, pas à titre personnel, mais pour l'association. C'est une conviction, une envie, c'est comme de bosser pour les restos du cœur. Je suis comblé cette année parce que toutes nos équipes montent. C'est la passion du sport, pour d'autres, c'est le tricot... » (manager général ASV).

Ainsi, le club s'avère être, comme toute activité sociale volontaire, un espace de socialisation (comme peut l'être une chorale par exemple, où on ne fait pas que chanter, mais où on peut se retrouver, discuter, voyager, échanger, éventuellement rencontrer son futur conjoint, etc.). « Pour certains, le basket n'est qu'un prétexte pour se retrouver. Il y a le basket et tout ce qui va autour, les repas, les apéros, etc. » (Directrice de l'ALAP).

#### ***Le refus d'une participation qui ne serait pas impliquée***

L'acceptation dans le club suppose donc que les jeunes pratiquants soient

davantage que de simples « joueurs » ou des « consommateurs » : « Certains parents ont tendance à seulement consommer le club, comme si c'était une garderie. Il faut que les parents s'impliquent qu'ils accompagnent aussi les enfants aux compétitions, qu'ils soient réguliers pour venir les chercher, etc. » (Directeur de l'ASVEL). Un constat que déplore aussi l'ASV Basket Féminin : « Nous, on a des parents consommateurs, qui ne sont pas investis dans l'association. Il y a de moins en moins de monde qui veut donner de son temps pour les associations, malgré les 35 h ! Finalement, on se retrouve à 2 ou 3 fous qui sont là 3 soirs par semaine et sont aussi là le week-end » (manager général ASV).

Cette conception du club implique que les jeunes tiennent une place active dans ce sous-ensemble social : « Celui qui veut faire du sport y trouve un moteur. On ne regarde pas s'il est noir, blanc, ou autre chose, s'il amène quelque chose, il sera accepté » (Directeur de l'AS Buers) / « Nous essayons de ne pas leur donner qu'un rôle sportif. Tu rentres chez nous, voilà ce que ça va t'apporter. Tu vas payer une cotisation qui correspond à ça, mais cela implique aussi que tu aies des devoirs. Il y a des objectifs en termes d'implication des jeunes » (Directeur de l'ASVEL). Ainsi « l'intégration » par le sport est d'abord une intégration au club, qui est de fait une condition impérative pour continuer à pratiquer le sport dans ce cadre : « Ceux qui posent problème, on les remercie. Quand je dis « posent problème », c'est l'état d'esprit qui est en cause ; ne pas participer à la vie du club, ne pas respecter l'autre, etc. C'est d'abord les valeurs maison, l'envie de faire quelque chose ensemble, ensuite le sport » (Directrice de l'ALAP).

#### **La participation nécessaire des parents**

Par ailleurs, comme en attestent les déclarations des responsables des clubs interrogés, les jeunes ne sont pas les seuls concernés : les familles doivent être parties prenantes du processus. Le directeur de l'AS Buers déplore ainsi que seulement « 15 % des familles » participent véritablement à la vie du club. « Il faut que la famille suive, qu'il y ait d'autres actions qui accompagnent la pratique sportive » (Directrice de l'ALAP), sans quoi la pratique en club manquera son objectif intégrateur. « Ici c'est une histoire *de famille*. C'est panaché, il y a une vraie vie de quartier. Les jeunes qui viennent chez nous savent qu'il y a le basket et qu'il y a autre chose. Des sorties au ski, des concours de pétanque, etc. Un lien de quartier, un goûter de Noël » (Directeur de l'AS Buers).

Ce type d'interaction club-joueur-famille peut aller très loin dans l'exigence qu'elle a envers les familles, notamment parce qu'elle est sous-tendue par l'idée qu'« il faudrait aussi se charger de l'éducation des parents » (Directrice de l'ALAP). Pour les responsables de clubs, l'intégration de la règle n'est ainsi pas seulement l'affaire des jeunes, mais également de leurs parents qui ont parfois tendance à remettre en cause le travail des entraîneurs. « Le problème vient souvent des parents, qui croient tout savoir parce que leur gamin joue dans un bon club. Dans les clubs associatifs du coin, il n'y a pas ce problème. Avec le haut niveau, on a des problèmes avec les parents, et les enfants vivent mal cette pression » (manager général ASV).

Pour éviter ce type de problème, le Directeur de l'ASVEL, explique : « On est en train de mettre en place un projet Educ-ASVEL pour créer des passerelles entre les acteurs de la vie du club, le rôle et les devoirs des parents. Les valeurs sont Engagement – Détermination – Partage et font l'objet d'une table ronde avec les parents pour les sensibiliser à la culture du club et afin qu'ils s'impliquent dans son fonctionnement. Cela passe par l'investissement avec leur gamin, discuter avec les équipes, être régulier, etc. et l'investissement dans le club. Jusqu'à présent les parents avaient le pouvoir dans le club (dirigeant à la place du dirigeant, entraîneur à la place de l'entraîneur, etc.). Il faut qu'ils trouvent leur vraie place. Et c'est difficile de s'imposer face à d'anciens joueurs quand on est un jeune entraîneur surtout quand le basket est construit sur les mots stat, potentiel, détection... et encore plus avec les parents qui font un transfert de leurs frustrations sur leurs gamins. Cela va prendre du temps, parce qu'ils sont assistés, qu'ils zappent, se



désengagent au niveau familial, etc. Ce n'est pas parce qu'on paie qu'on n'a pas à s'occuper de ses enfants. Tisser des liens avec les familles et les amener à jouer un vrai rôle, voilà l'objectif ».

Qu'il s'agisse des inscrits ou de leurs parents, on retrouve ici la notion de respect de la règle comme indicateur d'une « intégration » réussie. Mais la question des outils mis en place pour faire accepter la règle reste posée. Si les jeunes ne parviennent pas à se plier aux règles, les clubs les excluent. Dès lors, est-ce le club qui permet l'intégration et l'apprentissage de règles ? Ou bien se limite-t-il à accueillir les jeunes qui sont capables de les apprendre, autrement dit qui ont une « habitude de socialisation » acquise ailleurs ? Dans ce cas, le club n'est pas intégrateur, mais agit comme un filtre permettant d'accueillir des jeunes eux-mêmes capables d'apprendre des règles. En ce cas, le club est un lieu de socialisation « forcée ». Il ne suffit pas d'y jouer, il faut également participer à sa vie sous peine de s'en faire exclure.

☞ Du discours des responsables de club, il ressort que « l'intégration » suppose beaucoup plus que la seule pratique sportive. Il faut accepter de faire activement partie de la vie du club. Un glissement est perceptible ; à la question de *l'intégration par le sport dans la société* qui leur a été posée semble se substituer celle de *l'intégration au club*, comme s'il s'agissait de deux problématiques identiques. Or tenir une place dans un groupe social qui vous accueille est une chose, se faire accepter dans une société qui produit de la ségrégation en est une autre. On a longtemps considéré qu'intégrer c'était combler « un déficit de socialisation » (Sociologue du sport), sans mettre en avant les processus d'exclusion. S'intégrer dans un club sportif local, où l'on retrouve une partie de la diversité sociale de son quartier, ne suppose pas que l'on échappe à la ségrégation qui marginalise les jeunes et les freine dans l'accès à l'emploi, au logement, etc., dans les autres sphères de la société.

## 2 - LE DISCOURS DES ASSOCIATIONS D'INSERTION PAR LE SPORT

Le travail des associations qui font de l'insertion par le sport est différent de celui fait en club. Ce qui différencie les deux types de structure peut-être la manière d'appréhender le sport et de le considérer comme un outil au service d'un travail avec les jeunes. Mais pas uniquement. Plusieurs associations sportives se sont positionnées sur le créneau du sport loisir, par opposition au sport de compétition, et s'en servent comme d'un moyen de socialisation. Il semble que la différence majeure entre associations d'insertion et clubs de sport soit à chercher dans l'effort fait pour toucher un public cible. On a vu que les clubs sportifs « reçoivent » du public. Aux jeunes qui font la démarche de s'inscrire pour pratiquer un sport, il est demandé de respecter les règles du jeu, mais également les règles propres au club et de s'investir dans la vie de celui-ci. Les associations d'insertion ont pour objectif de toucher un public en rupture de socialisation qui nécessite une démarche plus poussée pour les toucher et pour les retenir. En ce sens, si le discours sur ce que représente l'insertion est sensiblement le même pour les associations d'insertion et pour les clubs de sport — « S'intégrer c'est respecter les règles » (Responsable de SDV) —, leur mode de recrutements est différent.

### 2.1 La mixité dans les associations d'insertion

Qu'il s'agisse du sport en clubs ou des formations qu'ils dispensent, l'intégration des jeunes suppose de leur part une démarche spontanée. Or, c'est un des problèmes majeurs que rencontrent les politiques d'intégration par le sport. Les jeunes qui adhèrent le plus facilement aux lieux du sport institutionnel ou au club ne sont pas ceux qui sont le plus en rupture de socialisation. Lorsqu'on pose la question à un responsable d'association utilisant le sport à des fins d'intégration sociale sur les missions qu'elle doit remplir et les sollicitations que lui-même reçoit de la part des élus, il explique : « Il est vrai que beaucoup ont recours au sport pour régler des problèmes sociaux ou comportementaux, mais ce qui fait notre originalité, c'est d'essayer d'intervenir directement au cœur du quartier. Les municipalités interviennent plus par le biais des clubs, en facilitant leur création dans les quartiers. Or, premièrement, les clubs ne sont peut-être pas les mieux placés pour accompagner ces enfants et, deuxièmement, peu d'enfants que nous touchons fréquentent les clubs. Sur 850 enfants, 200 seulement sont également inscrits en club » (Responsable de SDV).

Si les clubs, bien que lieu d'une certaine mixité sociale, peinent à assurer une mission d'intégration, les associations dont c'est la vocation avouent avoir des difficultés à atteindre un objectif de mixité sociale : « [ici], il n'y a pas de mixité sociale. On est au pied des immeubles et on intervient là où se posent les problèmes. Cela signifie que l'on ne touche pas tous les jeunes, mais les jeunes des périmètres dans lesquels nous installons les centres, c'est-à-dire une population en difficulté. À 95%, ce sont des enfants en situation familiale ou sociale précaire » (Responsable de SDV). S'agissant de l'action sportive au niveau de la Ville de Villeurbanne, le constat du responsable concernant la mixité est similaire : « Il est certain qu'une maison de quartier a davantage de difficulté à assurer une mixité entre les sexes, entre les origines géographiques, entre les niveaux de vie, etc. » (Responsable animateurs sportifs). « Le sport est un facteur d'intégration, de cohésion. On intègre des enfants de quartiers différents parce que notre dispositif est à l'échelle de la ville » (Responsable animateurs sportifs). Par ailleurs, la mobilité est aussi dépendante de la situation économique de la famille : « Si le contexte économique ou social des familles est tendu, les parents sont gênés d'aller dans un autre quartier, ou même d'aller inscrire leur

enfant en bas de chez eux. Ils n'ont pas l'habitude du changement, donc les enfants ne connaissent pas autre chose. Pour les ados, c'est différent, car les animateurs se déplacent sur les quartiers. Mais leur public demeure limité » (Responsable animateurs sportifs).

Ainsi les associations d'insertion expliquent-elles que la mixité sociale n'est pas réellement compatible avec leur mission qui est de s'adresser aux plus défavorisés ou aux jeunes les plus en rupture d'intégration. Mais en même temps qu'elles reconnaissent que les clubs représentent plus facilement la diversité sociale, elles leur refusent le rôle de structures d'intégration. Ceci pourrait être pris comme une simple légitimation de l'utilité des associations travaillant pour l'intégration des jeunes et revendiquant leur place face aux clubs. Il existe en effet une confrontation entre les deux approches : « Une première ligne de partage s'organise autour du débat " sport éthique ou sport outil? " Le mouvement sportif se reconnaît plutôt dans l'éthique sportive, qui ferait du sport un lieu naturel d'insertion. Il est rejoint sur cette position par la partie la plus " sportive " des animateurs (formés et diplômés par les fédérations et/ou l'État). À l'opposé, les éducateurs spécialisés et les animateurs, dits socio-éducatifs (formés par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire), voient dans le sport un outil qu'il est possible d'utiliser au même titre que la photographie, la vidéo, la mécanique... pour renouer le contact et travailler à la remobilisation personnelle » (CHARRIER/JOURDAN : 35) Pourtant, sans être aussi nettement prononcé, c'est également un constat fait par les responsables des clubs rencontrés : « Les jeunes difficiles ne viennent pas tous. Certains viennent pour fiche un peu la merde. Ils se connaissent entre eux, mais tandis que certains font l'effort de faire du sport, d'autres n'en ont pas envie » (Directeur de l'AS Buers).

☞ En termes de public, si les clubs touchent toutes les catégories sociales, ils ne touchent pas les jeunes en rupture, mais les jeunes qui, bien que vivant dans des quartiers parfois difficiles, sont relativement bien intégrés. On atteint ici les limites de ce que peuvent apporter les clubs. Les clubs sont des lieux de pratiques institutionnalisées du sport. Ils supposent une démarche volontaire qui semble effrayer certains des jeunes les plus en rupture d'intégration. Ceux-ci, il faut aller les chercher par des démarches plus volontaristes ou moins institutionnelles.

## **2.2. Identifier et contourner les freins à l'adhésion des jeunes**

### **Quels sont les freins à l'inscription des jeunes ?**

Les jeunes touchés par les associations d'insertion par le sport ne fréquentent pas tous les clubs de sport, loin s'en faut — « Sur 850 enfants, 200 seulement sont également inscrits en club » (Responsable de SDV) —, alors qu'ils manifestent l'envie de pratiquer. La question est alors de savoir pourquoi ils ne s'adressent pas aux clubs.

Une des questions posées, en particulier, est de savoir si le club ne fait pas peur aux jeunes les plus en rupture. « Parler de peur me paraît exagéré. Mais ce qui est vrai, c'est qu'il y a énormément de contraintes dans un club. La compétition est difficile, il faut se préparer, seuls les meilleurs jouent, etc. Ces règles ne sont pas toujours en phase avec l'envie de jouer des enfants » (Responsable de SDV). Autrement dit, c'est le statut du club qui peut effrayer les jeunes dans la mesure où il est le lieu de l'institution. S'inscrire en club, acheter une licence, est un acte qui suppose en préalable une certaine « culture de la socialité ». Difficile de confirmer cette hypothèse en interrogeant les responsables de clubs puisqu'ils n'ont affaire qu'à des jeunes qui ont passé le pas.

Plusieurs freins à l'adhésion des jeunes sont identifiés par l'Association Sport dans la Ville (SDV) :

- Un frein financier : « Souvent c'est l'argument financier qui est mis en avant. Mais c'est généralement un motif fallacieux car de nombreux clubs font preuve de compréhension et proposent des tarifs adaptés » (Responsable de SDV).
- Un frein dû aux règles excluant du sport lorsque seuls les

meilleurs jouent : « Il y a une autre raison, moins clairement exprimée, qui est que, finalement, les clubs sont des structures de compétition. Or le principe de la compétition veut que seuls les meilleurs jouent. Quand un coach sélectionne des jeunes pour les matches, il y en a toujours qui restent sur le banc de touche. À 10/12 ans, si vous ne jouez pas, vous vous découragez » (Responsable de SDV).

— Un frein dû à la nécessité de respecter des règles de jeu : « Dans les clubs, les règles sont très strictes, il faut être à l'heure, être toujours présent, etc., et certains jeunes ont du mal à se plier à ces règles » (Responsable de SDV).

Par ailleurs, il apparaît que certains jeunes ne font pas la démarche individuellement et qu'ils ont besoin d'un groupe de copains pour s'adresser au club, comme en témoigne cet exemple: « Je ne pense pas qu'il y ait des jeunes qui ont peur des clubs. L'an passé, certains sont venus alors que nous n'avions pas beaucoup de places, ils ont proposé de jouer dehors. Ils n'avaient jamais joué en club. On les a pris quand même parce qu'ils étaient très motivés. Mais ils sont venus à plusieurs, en groupe. *Ils forment leur équipe dehors, et ensuite ils viennent en groupe pour s'inscrire* » (Directeur de l'AS Buers). Un sentiment partagé par la Directrice de l'ALAP : « à cet âge-là (15-16 ans), ils ont du mal à venir seul. Ils se déterminent à plusieurs et viennent ensuite s'inscrire ».

#### **Contourner les freins à l'inscription des jeunes**

Il y a donc une distorsion entre le public attendu et le public réel. Un animateur constate aussi que le territoire villeurbannais propose des offres de proximité : il y a 7 structures sociales dans les 8 quartiers de la ville « mais il y a toujours des gens qui ne se déplacent pas » (Responsable animateurs sportifs). Autrement dit, on a affaire à une réticence d'ordre culturel: la proximité de l'offre sportive ne provoque pas mécaniquement sa consommation, « même lorsqu'il y a des tarifs dégressifs en fonction du coefficient familial » (Responsable animateurs sportifs). Il faut parvenir à convaincre le public, or les modalités de recrutement restent curieusement très traditionnelles, reposant notamment sur la diffusion d'informations écrites, via des plaquettes et des affiches.

Pour les associations qui travaillent à l'intégration, toucher les jeunes suppose ainsi un effort de communication plus poussé que celui des clubs. Les clubs sont les lieux d'une démarche volontaire, les associations qui travaillent dans le champ social doivent attirer des jeunes qui ne font pas toujours spontanément cette démarche. Cela signifie qu'il faut un recrutement actif : « L'information est faite dans les écoles, dans les maisons de quartier, les espaces info de la ville. On a une grosse campagne de communication avec 10 000 plaquettes éditées pour informer la population » (Responsable animateurs sportifs). L'association SDV fait de même des campagnes de communication et organise des événements attractifs en faisant par exemple venir des joueurs de l'ASVEL, ce club étant partenaire de l'association.

Pour toucher les jeunes les plus en difficulté – qui ne sont pas les plus en demande explicite -, les responsables des associations qui utilisent le sport pour l'intégration des jeunes doivent trouver un moyen d'accrocher les enfants en évitant ce qui peut les effrayer : « on accueille les enfants, on fait l'appel, on fait un échauffement, vient ensuite un petit apprentissage technique et, après, on laisse une large part au jeu. Les séances sont très structurées, mais l'accent est mis sur le jeu. La compétition est présente, mais peu, pas plus de 5 à 6 fois par an » (Responsable de SDV). Une manière douce de faire accepter les règles et qui conduit environ « 15 % de nos effectifs à poursuivre ensuite en club » (Responsable de SDV).

Toucher ces jeunes suppose certes de les faire venir dans les structures associatives, mais surtout, des les inciter à revenir. Nos interlocuteurs estiment prendre en considération ces questions. Ils cherchent notamment à éviter les conflits en développant

des relations basées sur la convivialité mais qui n'excluent pas, parfois, une grande fermeté : « Il n'y a pas de problèmes comportementaux car il y a une organisation très carrée » (Responsable animateurs sportifs). « Il faut prévoir l'imprévu pour être tranquille, éviter les loupés d'organisation est très important pour le climat. Le temps du repas est primordial, il doit se dérouler dans le calme. Les enfants mangent rapidement, et ensuite ils discutent avec les animateurs. Ils plaisantent. C'est important. Les enfants se sentent écoutés, ils font partie du truc » (Responsable animateurs sportifs).

### **2.3 S'appuyer sur le sport pour atteindre d'autres objectifs**

Lorsque le sport est d'abord un outil, les acteurs considèrent qu'il est plus performant que d'autres activités pour accueillir un public diversifié : « SDV est un projet social et éducatif qui utilise le sport comme accroche au cœur des quartiers ». Si le sport a été choisi, plutôt que la musique ou une autre activité culturelle, c'est qu'il est « très fédérateur : à La Duchère ou à Vaulx-en-Velin, si vous proposez une initiation à la musique, vous aurez dix inscriptions. [...] Ce qui nous intéresse ce n'est pas le sport en lui-même, mais d'utiliser ce plaisir pour accompagner les enfants » (Responsable de SDV). Comme les clubs qui proposent d'autres activités, SDV organise des sorties, des camps d'été, et jusqu'à des échanges à l'étranger, au Brésil et aux USA. « Ça les motive. Ça leur donne envie de s'accrocher... Comme on accompagne les enfants sur 5 à 6 ans, beaucoup peuvent bénéficier d'un programme spécifique » (Responsable de SDV). Ce type de « prise en charge » de l'individu représente une alternative au monde scolaire. « Ce qui est source de dé-intégration, c'est l'échec. Au contraire l'épanouissement, le plaisir, la réussite, c'est intégrateur. Et le sport peut permettre cela » (Responsable de SDV).

Le cadre sportif ou de l'association sportive se présente comme une alternative, notamment à l'école. « Il est important que SDV montre un peu de distance vis-à-vis de l'école, pour les jeunes qu'on accueille, souvent en rupture avec l'école. Nous ne sommes pas l'école et nous représentons la sphère du plaisir, même s'il y a des contraintes ici aussi » (Responsable de SDV). Les enfants peuvent alors trouver dans ce cadre, un espace de réussite d'une nature radicalement différente. « Au lieu de travailler sur leur « savoir », on travaille sur leur « savoir être », « savoir comment se comporter », « savoir être à l'heure », etc., ce qui est un préalable à toute intégration » (Responsable de SDV). De plus, malgré la distance posée entre l'école et l'association, des liens peuvent être créés qui permettent de relier les différents espaces dans lesquels l'individu est amené à vivre : « lorsqu'on présente les programmes spéciaux type camps d'été ou d'échanges, on met les résultats scolaires dans la balance et là, on s'aperçoit que ça marche, les enfants font de très gros efforts » (Responsable de SDV). Ainsi, « Si le temps passé aux activités sportives s'est déroulé dans un climat convivial, cela aura des effets bénéfiques sur la scolarité » (Responsable animateurs sportifs).

### **Conclusion**

Le sport tel qu'il est conçu et proposé aux jeunes porte des représentations et des valeurs différentes selon qu'il s'agit d'associations à vocation sociale — sport outil — ou vocation sportive — sport éthique/sport compétition. Tous disent porter des ambitions d'intégration, mais il semble que le terme d'intégration ne renvoie pas toujours au même ensemble social — le club ou un ensemble social plus vaste. La plupart des différences constatées dans les clubs et associations de Villeurbanne se retrouvent dans le tableau ci-dessous.

|   | <b>Sport - éthique</b>   |   | <b>Sport - outil</b>  |  |
|---|--|---|---|--|
| Modalités d'organisation                                | <b>Mouvement sportif</b>   | <b>Animation</b>  | <b>Travail social</b>   |  |
| Mode d'inscription dans la structure ou dans l'activité | Adhésion volontaire à une association (cotisation annuelle, licence) | Participation volontaire (activités gratuites ou paiement séquentiel) | Participation volontaire (Paiement symbolique)                          |  |
| Nature des " contraintes " (horaires, lieux)            | Fixées pour la saison  | Horaires et activités " à la carte "                                  | Projet sportif construit par l'éducateur et le(s) jeunes(s) concerné(s) |  |
| Mode de détermination des partenaires                   | Partenaires déterminés (catégories de sexe, d'âge voire de poids)    | Brassage plus important   | Projet individuel ou avec un groupe de pairs                            |  |
| Panel des activités sportives                           | Monoactivité   | Pluri-activités   | Activités spécifiques choisies avec précision                           |  |
| Adulte référent et objectif poursuivi                   | Entraîneur → Apprentissage technique                                 | Animateur → Loisir sportif éducatif                                   | Educateur → Parcours individuel   |  |
| Degré de professionnalité                               | Bénévole   | Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)                    | Diplôme d'état (Bac+3)  |  |
| Mode de définition des missions                         | Auto-définition  | Projet pédagogique défini collectivement                              | Arrêté de 1972  |  |

Source : CHARRIER/JOURDAN : 40.

### **3 – PROFESSIONNALISATION ET ACTIONS SPÉCIFIQUES D'INTÉGRATION**

Les limites pointées par les sociologues et historiens du sport – et confirmées par notre propre enquête – ne remettent cependant pas en cause le rôle de tous les clubs, puisque certains affichent explicitement une volonté de repérage et de formation de sportifs de bon niveau, prioritairement à une action sociale. Ainsi, ils n'ont pas d'abord vocation à « intégrer », mais sont des lieux d'apprentissage et de pratique du sport. Comme tels, ils peuvent apporter une aide à la socialisation, comme « toute activité qui met en relation des adultes et des jeunes » (Sociologue du sport).

Mais au-delà de l'activité sportive, dont on a vu qu'elle pouvait selon certaines conditions être effectivement socialisante, l'intégration par le sport peut se faire par le biais des métiers liés au sport.

Certains clubs développent des actions visant à trouver des débouchés à leurs adhérents. Si dans une grande majorité ils ne deviendront pas des sportifs professionnels, il existe une filière sportive, qui propose diverses sortes d'emplois, allant de la formation des joueurs à des tâches plus administratives d'encadrement ou de gestion. Ces débouchés sont aujourd'hui envisagés par les clubs sportifs professionnels comme l'ASVEL.

#### ***3.1. L'intégration économique par le sport***

En englobant toutes les fonctions inhérentes à l'organisation du secteur sportif (administration, enseignement, encadrement, etc.), on dénombrait 400 000 emplois en 2002, dans les secteurs du sport ou en relation avec le sport en France (voir encadré). Bien que cela ne représente qu'environ 1,5 % de la population active, il s'agit d'un secteur en extension que le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative qualifie de « secteur socio-économique à part entière [qui] constitue un véritable vivier d'emplois » et pour lequel a été mis en place, en 1996, le plan Sport-Emploi. Ce dispositif permet de financer les formations des jeunes, même si certains restent sceptiques, indiquant que « l'intégration économique à partir du sport est extrêmement faible et en tout cas bien en deçà des besoins » (Sociologue du sport).

**Beaucoup de pratiquants, très peu de joueurs à temps plein**

En tant que joueur professionnel, les possibilités d'intégration sont très limitées, voire nulles. C'est particulièrement vrai sur le cas étudié. Ainsi, même l'ASVEL, dont on pourrait penser qu'il soit une pépinière de joueurs professionnels, n'exerce cette fonction que de manière marginale, si on la rapporte à l'ensemble de son activité. « En réalité, aujourd'hui, on sait que ce n'est pas le centre de formation qui permet de recruter des professionnels. On en sort un tous les cinq ans » (Directeur de l'ASVEL).

| Nombre d'emplois dans les secteurs du sport ou en relation avec le sport en France (personnes en activité professionnelle principale, exerçant une profession du sport (PCS 4233) ou une autre profession). |                                 |                    |                 |
|---|---------------------------------|--------------------|-----------------|
| Secteur   | Professions du sport (PCS 4233) | Autres professions | Total           |
| Activités sportives (code NAF/NACE 92.6)  | 35247*                          | 64958*             | 100205**        |
| Administration publique du sport  | 13749*                          | -                  | 56000**         |
| Education en relation avec le sport   | 2968*                           | -                  | 40000**         |
| Distribution des articles de Sport  | -                               | -                  | 39000**         |
| Autres activités en relation avec le sport  | 14692*                          | -                  | -               |
| <b>Total</b>  | <b>66658*</b>                   | <b>-</b>           | <b>400000**</b> |

\*RGP 1999 in N. Le Roux : L'Emploi sportif en France, Étude MEN, 2002)  
 \*\*Stat-Info MJS n° 01-02 2001.  
 Source : CAMY 2002 : 17.

Cette grande difficulté à s'imposer comme joueur professionnel à l'ASVEL via le club, a amené l'ASVEL à revoir sa stratégie et notamment ses critères de sélection : « jusque-là, on avait peu d'efforts à faire, on faisait une sélection sur le jeu et on acceptait les meilleurs, mais on n'avait aucune fonction éducative. On a rompu avec l'élitisme parce que ça ne correspond pas à nos valeurs. Aujourd'hui, notre politique est de dire que le centre de formation est l'aboutissement du club. Donc, y entrent des joueurs de chez nous » (Directeur de l'ASVEL).

Même si les modalités de recrutement changent et s'assouplissent, l'intégration économique par le sport suppose la réussite et l'excellence. De ce point de vue, la réussite sportive est une alternative à la réussite scolaire et, ce qui est intégrateur, c'est bien davantage la réussite que le sport en lui-même.

**De nombreux métiers à côté du terrain**

De fait, il existe un mythe – celui du sportif qui a « réussi » – mythe constitué et entretenu par la médiatisation et la starisation de quelques sportifs. Mais ce parcours est celui de l'exceptionnalité au moins autant que celui de l'excellence. Le sport de haut niveau est la partie émergée d'un secteur où les possibilités d'emplois sont beaucoup plus vastes que la carrière sportive elle-même, plus pérennes aussi car on peut rester entraîneur beaucoup plus longtemps que joueur. Ainsi le directeur de l'ASVEL estime que la « réussite » peut se manifester à plusieurs niveaux : « Bien sûr que la réussite est intégratrice ! Mais la réussite à tous les niveaux. Et pas seulement dans l'élite. Ça peut être comme arbitre, comme encadrant, etc. En contribuant à l'épanouissement de l'individu on contribue à sa réussite et donc à son intégration. Il y a beaucoup d'autres débouchés, encadrement, arbitre, etc. » (Directeur de l'ASVEL).

Autrement dit, on peut réussir à intégrer l'univers professionnel du sport, donc « réussir », sans être un sportif de haut niveau (on retrouve un processus similaire en art : il est tout à fait possible de vivre de la musique sans être une vedette). Le parcours de plusieurs de nos interlocuteurs en atteste clairement : « J'ai commencé à jouer à 12 ans, j'en ai 33 aujourd'hui : j'ai d'abord été joueur, puis entraîneur, puis arbitre, aujourd'hui, je suis manager général. Donc j'ai vu pas mal de choses » (manager général ASV) / « Je suis aujourd'hui secrétaire générale, mais je joue encore au basket ! J'ai aussi été arbitre et j'ai été la première femme présidente de la commission des arbitres au niveau national »



(secrétaire générale du Comité du Rhône).

### ***Concilier formation et pratique sportive intensive***

L'intégration par les métiers du sport suppose également que les jeunes intègrent des cycles de formation dont les contenus d'enseignement, s'ils ne sont pas ceux dispensés à l'école, s'en rapprochent fortement. Les jeunes qui trouvent une possibilité d'insertion en travaillant dans le secteur sportif, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir retrouver les cursus traditionnels des formations professionnalisantes.

Le Directeur de l'ASVEL décrit ainsi le dispositif mis en place à l'ASVEL : « Nous avons créé un centre d'apprentissage avec le Centre régional d'éducation populaire et sportive (CREPS) de Voiron, l'UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (UFR-STAPS) de Lyon 1, le Ministère de la jeunesse et des sports et le soutien de la Région Rhône-Alpes. On forme de jeunes éducateurs au Brevet d'État d'éducateur sportif en reprenant les formations du Ministère tout en y ajoutant d'autres formations qui garantissent une employabilité plus importante. Ainsi, on propose des formations en marketing, en gestion financière, en anglais, en NTIC, etc. Les jeunes qui passent par le centre ont une formation classique (455 h) + la formation ASVEL (1400 h sur 2 ans), et ils suivent un apprentissage chez un employeur, en général dans les petits clubs de la région. La formation de cadre sportif est une bonne solution pour pérenniser le sport. Aujourd'hui il faut développer ces formations parce que c'est aussi facteur d'emploi. »

Ce type de formation est également proposé par l'association Sport dans la Ville (SDV). Autrement dit, un acteur de l'agglomération qui n'a pas réellement de vocation sportive — contrairement à l'ASVEL — mais d'aide à l'intégration : « on a mis en place des formations d'éducateurs sportifs avec les fédérations de foot et de basket. Aujourd'hui, huit encadrants diplômés de SDV sont d'anciens jeunes bénéficiaires. C'est un magnifique exemple pour les jeunes qu'on reçoit » (Responsable de SDV).

☞ Dans les clubs étudiés, y compris à l'ASVEL, très rares sont les jeunes qui accèdent à « l'élite » et parviennent à devenir des joueurs professionnels. D'autres possibilités d'intégration économique par le sport existent, mais elles supposent que les jeunes entrent dans des centres de formation ou passent des concours. Ce qui est alors déterminant, c'est la réussite, de type scolaire, mais adaptée aux métiers du sport.

### ***3.2. Créer un lien entre l'univers du sport et l'univers professionnel***

Conscients des limites d'une insertion professionnelle dans le secteur sportif qui ne concernera qu'une partie des jeunes inscrits, l'ASVEL comme SDV mettent en place d'autres actions spécifiques. Ils cherchent à créer des passerelles entre le club ou l'association et les milieux professionnels autres que ceux liés aux sports.

#### ***La collaboration ADECCO – ASVEL***

Le monde sportif et celui de l'entreprise se cherchent des complémentarités : « Aujourd'hui on a d'autres activités dont les académies ADECCO ASVEL qui remplissent la fonction sociale du club. La pratique encadrée et fédérale (450 000 licenciés) et les pratiques libres de rue (*playground*) qui concernent plusieurs milliers de joueurs non licenciés. Le rôle social est d'organiser des animations basket durant les vacances lorsque les locaux sont moins utilisés. Mais on accompagne les jeunes grâce à ADECCO qui est partenaire de l'ASVEL. Nous avons une légitimité basket, eux, emploi. Donc on les attire par le biais du sport et ADECCO cherche à recruter des porteurs de projets, des jeunes qui cherchent une formation, un stage. On est sur un public mixte par genre, mixte socialement, mixte par âge. Donc on les aide véritablement à s'intégrer » (Directeur de l'ASVEL).

Il est à noter que les jeunes inscrits aux Académies ASVEL ne sont pas nécessairement ceux qui sont inscrits au club. Ces offres sont gratuites et accessibles à tous

les jeunes de Lyon et Villeurbanne et répondent à la volonté de « dépasser l'ambition des résultats et du sport spectacle pour jouer un rôle essentiel dans l'épanouissement des jeunes en les aidant à devenir des acteurs responsables et intégrés de la vie sociale » (site ADECCO-ASVEL 15/12/05). Elles s'accompagnent également de tournois organisés au niveau régional et national.

***SDV développe des stages en entreprise***

SDV fonctionne de la même manière, et cherche à offrir par un réseau d'entreprises partenaires des stages en entreprise à certains jeunes : « SDV est aidée par une cinquantaine d'entreprises très différentes les unes des autres. Une quinzaine d'entre elles ont accepté de jouer le jeu et participent à un programme de découverte de l'entreprise, de stages, etc. Les jeunes vont commencer par aller voir ce qu'est une entreprise. Beaucoup n'y ont jamais mis les pieds, or c'est important de voir comment ça fonctionne. Ensuite, ces entreprises prendront certains d'entre eux en stage, de 15 jours à 2 mois, pour leur mettre un premier pied à l'étrier. L'année d'après, ceux qui sont intéressés pourront intégrer des dispositifs de formation en alternance. » (Responsable de SDV). Là encore, le sport est un moyen de toucher les jeunes et de les amener vers l'entreprise.

Ces deux exemples sont une illustration que club sportif et association d'insertion peuvent parfois développer des stratégies proches. Il est important de souligner que l'ASVEL est le partenaire des opérations basket de l'association SDV.

#### 4 - LE CAS DES PRATIQUES URBAINES OU AUTO-ORGANISÉES

Venues des États-Unis, les pratiques dites de « rue » se sont développées en France au début des années 1980 avec plus de succès chaque année. Il ne s'agit pas de sports urbains à proprement parler mais de pratiques qui détournent les règles habituelles de certains sports pour les adapter à un cadre nouveau. Ainsi le *street basket* se joue sur un terrain — *playground* — qui peut être un parking, une place, etc., mais le plus souvent sur des aires ouvertes et aménagées et selon des règles allégées. Cette souplesse dans le cadre et dans la forme a pu faire dire qu'il s'agissait de pratiques « informelles » ou « sauvages ». En réalité, le terme est impropre puisque ces jeux ont bien des règles, même si elles diffèrent des règles telles qu'elles sont définies par les fédérations. Il est ainsi plus adapté de parler de pratiques « auto-organisationnelles » (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 15).

##### ***Une pratique déconsidérée et développée en marge du secteur institutionnel et associatif***

Mais, dès lors qu'elles étaient qualifiées de « sauvages », le ton était donné et n'incitait pas à les ranger parmi les pratiques sportives capables d'aider à l'intégration et à l'apprentissage de la citoyenneté ou de toute autre règle relevant de la socialisation ordinaire. Elles ont été qualifiées « d'anomiques » — cependant qu'une analyse fine permet d'en révéler pleinement les règles — et ont été désignées comme l'antithèse des pratiques sportives intégratives. Considérées comme relevant d'une socialisation communautaire, les différents acteurs participant à l'organisation du secteur sportif, politiques mais aussi directeurs de clubs, entraîneurs, etc., ont cherché à valoriser les pratiques en club, pour leurs vertus socialisatrices. Ils ont tenté de ramener les jeunes qui pratiquent un sport dans la rue vers des espaces plus institutionnalisés, c'est-à-dire principalement les clubs<sup>10</sup>.

Bien que des études récentes aient montré, comme on le verra plus loin, que les formes auto-organisées du sport sont également intégratrices, l'image qu'en ont les acteurs du sport « traditionnel » est peu valorisante. De fait, les acteurs que nous avons interrogés font de l'apprentissage de la règle un élément déterminant de la socialisation et ne voient pas dans le sport de rue un outil possible pour cela : « S'intégrer, c'est respecter les règles. La pratique de rue a ses règles, mais ça reste des règles de rue. Nous, nous intervenons dans la rue, mais avec des infrastructures qui respectent des normes et un encadrement structuré voire structurant. [...] Les jeunes ont besoin de structures, de cadres. Ils se rendent compte qu'avoir un coach qui s'occupe d'eux, ça les aide. Pour moi, le sport de rue, pas encadré, suit des règles enfantines, et non des règles intégrantes. » (Responsable de SDV). Tout se passe en fait comme si hors du cadre juridique du club, il n'était pas de règles.

##### ***Une pratique qui développe des règles informelles, moins visibles, mais respectées / régulières***

D'une manière générale, le principal reproche fait à ces pratiques par les responsables de club ou d'association est qu'elles ne suivent pas les règles traditionnelles du basket. Ces règles sont *leurs règles* et cette privatisation est vécue comme une rupture : « Je passe souvent devant et on voit que les tous petits ne jouent pas avec les plus grands et les filles ne jouent pas ou peu. Alors, intégrateurs, je ne sais pas, disons qu'ils

---

<sup>10</sup> Il est intéressant de noter que le sport institutionnel a rapidement « récupéré » les pratiques de rue. La Fédération Française de Basket édite ainsi un site Internet ([www.cyber-basket.com](http://www.cyber-basket.com)) proposant un certain nombre d'indications sur les règles, un forum, etc., ainsi qu'une liste des « terrains » possibles, soit une centaine dans le Rhône dont 80 à Lyon *intra muros*, et la possibilité de rencontrer des joueurs.

s'autogèrent. *Mais les règles sont leurs règles à eux*. Ils cultivent le style, mais ce n'est pas toujours efficace » (Directrice de l'ALAP).

Pour les associations et les clubs, une des conséquences de l'invention de règles nouvelles est que l'accès au jeu et aux *playground* est restreint. Puisque ce sont *leurs règles*, ce sont les règles propres à un groupe – et non les règles universelles du basket. Cela enfermerait les joueurs dans une communauté : « Il y a un terrain pas loin, où il y a toujours des jeunes, mais je ne les connais pas, ils ne sont pas inscrits en club. Cela fonctionne parce qu'il y a des règles, un cadre, etc. Mais les règles de rue ne sont pas les mêmes. Ils s'amuse*nt entre eux* » (Directeur de l'AS Buers).

Pourtant, certains professionnels du sport considèrent que les pratiques de rue ne sont pas sans intérêt quant à la capacité à respecter l'arbitrage. Un indice de ce que peut apporter l'auto-organisation d'une pratique est donné par ce témoignage, nuancé quant au bilan, des pratiques de *playground* : « Le sport en club est très intégrateur ne serait-ce qu'à cause des règles. Sur les académies [qui accueillent des joueurs de *playground*] ça se passe bien parce qu'il n'y a rien à gagner et qu'ils sont en auto-arbitrage. Dans le sport en club, c'est plus difficile. Quand on fait jouer deux équipes, une de rue contre une de club, on voit que ceux qui pratiquent le basket de rue se comportent mieux au niveau de l'arbitrage. À côté de cela, ils n'ont pas tout ce qu'un club peut fournir en terme d'accueil, de structure, de transmission de valeurs et de messages » (Responsable de l'ASVEL).

Par ailleurs, ces pratiques considérées comme « sauvages », sont en réalité très organisées, d'où leur appellation plus pertinente de sports « auto-organisés ». Un grand nombre de règles sont en vigueur (occupation et partage des lieux [principe du droit d'occupation de l'espace du jeu, principe du droit de jouer, principe d'habileté, principe domestique décrit par Chantelat/Fodimbi/Camy 1996 : 79-82], règles du jeu, etc.). Ces règles sont acceptées, voire produites par les joueurs eux-mêmes.

#### **La mixité sur les « playground »**

S'agissant des pratiques sportives auto-organisées, l'étude conduite dans les DSU de la Croix-Rousse et de Vaulx-en-Verin par Pascal Chantelat, Michel Fodimbi et Jean Camy<sup>11</sup> montre aussi que ces pratiques sportives sont un moyen de socialisation pour les jeunes joueurs et que l'on y trouve de la mixité sociale, générationnelle et, en moindre mesure, par genre.

Les auteurs de l'étude font remarquer que les espaces de jeu ne sont pas fermés, qu'ils ne renvoient pas, comme cela est souvent dit, à des logiques de « territoire » et de « bande ». Ainsi, contrairement à ce que l'on peut penser, les *playground* sont des espaces ouverts « sur lesquels l'ensemble des sportifs de la ville (voire d'ailleurs), jeunes (ou moins jeunes), peuvent revendiquer un droit d'usage » et même les espaces de jeu de proximité ne sont pas « privatisés » (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 65). Les lieux existants sont à la disposition des jeunes et ne sont pas appropriés, en vertu d'une règle d'occupation qui permet à tous d'y accéder : « Autrement dit, cet espace public est une sorte de fiction démocratique qui se fonde sur le principe d'égalité (de jouer) quel que soit l'âge (mais, de fait, pas le sexe). L'accès à cet espace ne dépend pas d'un quelconque mérite [...]. Il suffit d'être là » (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 66).

Cette très grande ouverture est un facteur important de mixité. Contrairement à ce qui se passe en club, les regroupements ne se font pas selon des discriminations d'âge ou de sexe – bien que les filles soient peu nombreuses à pratiquer. Par ailleurs, le jeu n'est pas enfermé dans des lieux fixes, à des horaires déterminés à l'avance. Les petits jouent avec les grands et cèdent progressivement leur place aux nouveaux arrivants plus âgés. Les équipes se font et se défont au gré des nouveaux arrivants, et les joueurs cherchent, le plus souvent, à les constituer de manière à ce que le jeu soit équilibré : « On n'a jamais trouvé de logique

---

<sup>11</sup> Publiée en 1996 sous le titre *Sport de cité – Anthropologie de la jeunesse sportive*, L'Harmattan.

quartier contre quartier. Mais on a trouvé des compositions d'équipes tenant compte du niveau des joueurs. Quand on quitte son immeuble, les équipes se font à mesure que les jeunes arrivent sur le terrain. Et le jeu n'a d'intérêt que s'il y a un équilibre entre les équipes. On observe ainsi des rencontres qui opposent des jeunes d'âges différents, mais des équipes sous forme individuelle » (Sociologue du sport).

Autre fait notable, les *playground* sont disséminés dans l'espace urbain et il convient de distinguer deux types de lieux (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 62). Certains, « au pied des tours » répondent à des besoins d'occupation de proximité. Ils sont d'ordinaire fréquentés le soir, lorsque les jeunes, disposant de peu de temps souhaitent jouer près de chez eux. Mais on trouve également ce que les auteurs de l'étude qualifient de « hauts-lieux ». Ceux-ci attirent, le vendredi soir et le samedi, les jeunes joueurs – qui viennent parfois de loin – voulant élargir leur horizon de jeu et qui savent qu'ils trouveront là d'autres joueurs de bon niveau. Autrement dit, ces hauts-lieux contribuent à créer une circulation dans la ville et des occasions de rencontres entre jeunes de quartiers et de milieux différents.

Les auteurs de l'étude ont montré que l'origine sociale des jeunes était fortement diversifiée (voir tableau). Outre le jeu, les jeunes font aussi des rencontres, se reconnaissent lorsqu'ils se croisent, et peuvent parfois se lier d'amitié et faire ensemble d'autres activités.

**Age, origine et CSP des parents des joueurs de *playground***

| Age       | Fréquence | %     |
|-----------|-----------|-------|
| 12-14 ans | 28        | 37 %  |
| 15-18 ans | 48        | 63 %  |
| TOTAL     | 76        | 100 % |

| Pays d'origine des parents | Fréquence                                 | %     |
|----------------------------|---|-------|
| Afrique du Nord            | 45  | 60 %  |
| Afrique Noire              | 6   | 8 %   |
| Europe                     | 24<br>dont 12 France Métrop.<br>6 Dom Tom | 32 %  |
| TOTAL                      | 75  | 100 % |

| CSP des parents | Fréquence | %      |
|-----------------|-----------|--------|
| Ouvrier         | 29        | 44,6 % |
| Employé         | 13        | 20 %   |
| Artisan         | 4         | 6,1 %  |
| Cadre moyen     | 7         | 10,8 % |
| Cadre supérieur | 5         | 7,7 %  |
| Chômeur         | 7         | 10,8 % |
| TOTAL           | 65        | 100 %  |

Source : Chantelat/Fodimbi/Camy 1996 : 42

De plus, les revendications territoriales et les oppositions qui peuvent en découler sont largement gommées – beaucoup plus que dans les pratiques inter-clubs. Dans les hauts-lieux de pratique, l'anonymat est respecté et, lorsque les jeunes sont connus pour être de tel ou tel quartier, cela ne modifie pas les rencontres. Contrairement au sport traditionnel, ancré dans un quartier, la pratique de *playground* ne met pas en avant l'appartenance à un territoire (CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 72).

**Conclusion****Sport en club et sport auto-organisé :  
Comparatif des formes de pratiques sportives**

|  | "Pied d'immeubles"  | "Haut-lieu"   | Club  |
|--|---|---|---|
| <b>rapport à l'espace</b>                    | Déplacements dans la ville<br><br>Espaces interchangeables  | Déplacement central qui donne sens à la pratique<br><br>Espaces non interchangeables  | Déplacements sur des lieux standardisés et interchangeables                                   |
| <b>rapport au temps</b>                      | Circulaire<br><br>Détente<br><br>Semaine  | Circulaire-linéaire<br><br>Détente-progrès<br><br>Extraordinaire week-end             | Linéaire<br><br>Progrès<br><br>Semaine, week-end  |
| <b>rapport à l'autre</b>                     | Sociabilité communautaire et sociétaire<br>Duel<br><br>Egalité des chances de participer et de gagner | Sociabilité urbaine<br><br>Duel<br><br>Egalité des chances de participer et de gagner | Sociabilité "forcée"<br><br>Collectif<br><br>Inégalité des chances de participer et de gagner |
| <b>rapport au corps, excellence sportive</b> | Virtuosité<br><br>Esthétique<br><br>Plaisir   | Virtuosité<br><br>Esthétique<br><br>Plaisir   | Efficacité<br><br>Résultat<br><br>Travail   |
| <b>rapport au sport</b>                      | Ludique   | Ludique-sérieux   | Sérieux   |

Source : CHANTELAT/FODIMBI/CAMY 1996 : 85

Malgré les différences constatées entre les pratiques en club et sur les *playground*, ces formes ne sont pas exclusives. L'étude montre en effet que les jeunes fréquentant les *playground* sont nombreux à pratiquer le basket sous une autre forme, que ce soit en club ou à travers les animations municipales. Ainsi, « [les pratiques du sport auto-organisé] ne se construisent pas contre le sport traditionnel, mais à côté de lui » (Chantelat/Fodimbi/Camy 1996 : 87). Autrement dit, ces pratiques les conduisent à explorer d'autres formes de sociabilité dont il ne convient pas de dire qu'elles pourraient être plus efficaces ou au contraire moins par rapport aux formes traditionnelles expérimentées en club.

Il est par ailleurs réducteur de cantonner la socialisation opérée par les pratiques auto-organisées à une socialisation de type communautaire. Il semble au contraire, qu'elles soient de nature sociétaire, amenant les participants à prendre place dans l'espace public, dans l'attente de l'autre et d'une rencontre – fût-elle sportive –, répondant en cela aux attentes du modèle républicain français (Voir M. Fodimbi dans ARNAUD 2000 : 153).

## CONCLUSION

A Villeurbanne, mais aussi dans d'autres lieux de l'agglomération, le basket se pratique dans deux types de structures différentes : les clubs de sport et les associations à vocation sociale.

Parmi les clubs, des différences de profils sont remarquables. Certains sont orientés vers la compétition et l'excellence sportive tandis que d'autres privilégient la pratique de loisirs. Pour autant, presque tous ceux que nous avons rencontrés ont déclaré avoir vocation à intégrer leurs membres. Ceux qui se tiennent sur le versant du sport loisir le font directement, l'apprentissage des règles sportives et l'application des règles du club ayant des vertus socialisantes, ceux qui se placent sur le versant du sport de compétition le font eux en développant des activités annexes qui représentent les « fonctions sociales du club ».

Si les règles du jeu sont évidemment les mêmes, les objectifs ne sont pas toujours identiques. Les clubs répondent à une demande du public, qui s'inscrit pour pratiquer un sport (en amateur, de bon niveau, etc.), les structures sociales répondent à la demande d'un tiers (financeurs, institutions, etc.) de socialiser des jeunes en rupture en les accueillant pour l'apprentissage d'un sport.

Tous les acteurs s'accordent à décrire le processus d'intégration comme un travail d'intégration des « règles ». Parfois, la règle du jeu est seule en jeu, le plus souvent, il s'agit des règles du lieu, le fonctionnement de l'association ou du club. Il est alors indispensable de s'intégrer au club sous peine d'exclusion, d'où cette idée que le club peut représenter un espace de socialisation forcée. Ainsi les clubs reçoivent un public qui fait une démarche spontanée. Les associations d'insertion reçoivent un public plus difficile à toucher et, globalement, plus en difficulté.

La différence la plus intéressante du point de vue de notre problématique, est que les clubs de sport présentent d'une manière générale une mixité plus importante mais sont moins intégrateurs, tandis que les associations font davantage d'insertion — c'est leur vocation — mais s'adressent à un public moins diversifié.

Un autre point notable concernant la mixité est qu'elle est plus forte dans les clubs qui privilégient le sport de compétition. En effet, les clubs qui favorisent l'excellence sportive voient leur aire de recrutement s'élargir. Si l'accès des jeunes du quartier reste possible dans les petites sections, ils doivent obtenir des résultats sportifs pour se maintenir ensuite dans le club. Une des conséquences est que les jeunes viennent d'horizon très divers et que le brassage des populations y est plus important que dans les clubs de quartier.

On peut également conclure de cette enquête que les formes auto-organisées du basket sont mal perçues par les acteurs des clubs et des associations. Pourtant, des études faites sur l'agglomération ont montré que ces formes n'étaient pas sans intérêt du point de vue de la socialisation des jeunes. Loin d'être anémique, le basket de *playground* produit des règles respectées par les participants. Par ailleurs, il conduit les joueurs à se déplacer sur l'ensemble de l'agglomération, les amenant à multiplier les rencontres. Enfin, les études montrent que les joueurs viennent d'horizons sociaux, culturels, ethniques très divers, ce qui fait des *playground* un lieu de mixité sociale.



## **Annexe 1 : Principes fondamentaux de l'Olympisme**

1 L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

2 Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.

3 Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.

4 La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play. L'organisation, l'administration et la gestion du sport doivent être contrôlées par des organisations sportives indépendantes.

5 Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique.

6 L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.

Extrait de la *Charte olympique, État en vigueur au 1er septembre 2004*, Comité international olympique (disponible au [http://multimedia.olympic.org/pdf/fr\\_report\\_122.pdf](http://multimedia.olympic.org/pdf/fr_report_122.pdf)).

## **Annexe 2 : Entretiens**

Certains des entretiens réalisés au cours de l'enquête ont donné lieu à des restitutions.

### ***Entretien avec Philippe Oddou, co-fondateur et Directeur exécutif de Sport dans la ville***

***« Le sport permet de faire passer beaucoup de chose. Dans la pratique sportive il y a de grands plaisirs, ce qui nous intéresse c'est moins le sport en lui-même que d'utiliser ce plaisir pour accompagner les enfants »***

**Propos recueillis par Ludovic Viévard, septembre 2004**

### **Quelle est la mission de Sport dans la ville (SDV) ?**

SDV est un projet social et éducatif qui utilise le sport comme accroche au cœur des quartiers. Notre mission est d'implanter des centres sportifs au cœur de quartiers en difficulté pour toucher les jeunes au plus près de chez eux. Nous pouvons ainsi leur proposer une pratique régulière du sport et les accompagner sur du long terme pour les aider dans leur développement personnel et leur insertion sociale et professionnelle.

Nous proposons des activités dans le foot (centres « But en or »), le basket (centres « Défense de zone ») et l'escalade (centres « Vers le haut ») à Vaulx-en-Velin, La Duchère, Givors, Lyon-Mermoz et Villeurbanne. Au total, notre équipe de 42 animateurs, tous diplômés et salariés de SDV accueille 850 enfants de 7 à 18 ans chaque mercredi et samedi. Nous accueillons gratuitement tous ceux qui se présentent.

### **Pourquoi avoir choisi le sport ?**

Notre motivation, c'est d'aider des jeunes à trouver des perspectives, et notre but est évidemment de toucher le plus grand nombre. A La Duchère ou à Vaulx-en-Velin, si vous proposer une initiation à la musique, vous aurez dix inscriptions. Un centre « But en Or », c'est 200 inscrits. C'est donc outil d'accroche massif et très fédérateur bien adapté au public auquel on s'adresse et qu'on veut toucher.

Le sport est un vecteur de plaisir extraordinaire, un vecteur de rêve, d'enthousiasme, de passions. Quand on aime le sport, pourvoir en faire régulièrement est une bonne façon de trouver un équilibre, ce qui nous paraît être une condition pour bien gérer également d'autres aspects de sa vie. Cela permet de se structurer. Pour nous la dimension plaisir et rêve est importante, d'autant qu'on intervient dans des quartiers où la vie n'est pas très rose. Les actions qu'on propose sont sources de perspectives.

### **Vous avez utilisé l'expression « le sport comme accroche ». Pouvez-vous préciser ?**

On cherche d'abord à toucher des jeunes pour les accompagner dans leur développement et non prioritairement pour leur apprendre à jouer au foot ou au basket. Le sport permet de faire passer beaucoup de chose. Dans la pratique sportive il y a de grands plaisirs. Ce qui nous intéresse ce n'est pas le sport en lui-même, mais d'utiliser ce plaisir pour accompagner les enfants.

Depuis une vingtaine d'année, le sport est largement utilisé par les collectivités locales comme partie intégrante des politiques publiques d'intégration et de « pacification » des quartiers sans toujours beaucoup de succès. Qu'est-ce qui fait votre différence ?

Les municipalités nous accueillent, nous prêtent des locaux et sont donc partie prenante de notre action. Il est vrai que beaucoup d'entre elles ont recours au sport pour régler des problèmes sociaux ou comportementaux, mais ce qui fait notre originalité, c'est d'essayer d'intervenir directement au cœur du quartier. Les municipalités interviennent plus par le biais des clubs, en facilitant leur création dans les quartiers. Or, premièrement, les clubs ne sont peut-être pas les mieux placés pour accompagner ces enfants et, deuxièmement, peut-être des enfants que nous touchons fréquentent les clubs. Sur 850 enfants, 200 seulement sont également inscrits en club.

### **Pourquoi ?**

Souvent c'est l'argument financier qui est mis en avant. Mais c'est généralement un motif fallacieux car de nombreux clubs font preuve de compréhension et proposent des tarifs adaptés. Il y a une autre raison, moins clairement exprimée, qui est que, finalement, les clubs sont des structures de compétition. Or le principe de la compétition veut que seuls les meilleurs jouent. Quand un coach sélectionne des jeunes pour les matchs, il y en a toujours qui restent sur le banc de touche. A 10/12 ans, si vous ne jouez pas, vous vous découragez. Enfin, il y a une troisième raison liée celle-ci à l'environnement du quartier et au mode de fonctionnement de ces jeunes. Dans les clubs, les règles sont très strictes, il faut être à l'heure, être toujours présent, etc., et certains jeunes ont du mal se plier à ces règles.

### **Cela veut dire que ces jeunes sont déjà passés par des clubs et ont été déçus ?**

C'est vrai pour quelques-uns d'entre eux. Il y a deux façons de pratiquer le sport. La pratique en club et une pratique de loisir sur des espaces de proximité. Nous touchons cette deuxième frange de la population qui joue au foot ou au basket entre potes, pour passer un bon moment... Les jeunes qui viennent à SDV sont plus attirés par ce type de pratique.

### **Les activités que vous proposez sont également encadrées !**

Bien sûr. Et nous permettons également l'intégration de jeunes dans des clubs sportifs puisque 15 % de nos effectifs poursuivent ensuite en club. Mais on a une vision différente du sport ; on accueille les enfants, on fait l'appel, on fait un échauffement, vient ensuite un petit apprentissage technique et, après, on laisse une large part au jeu. Donc les séances sont très structurées, mais l'accent est mis sur le jeu. La compétition est présente, mais peu, pas plus de 5 à 6 par an, entre les sites. Ce n'est pas notre mission. Notre mission est d'être, au cœur du quartier, un lieu de vie, de détente de structuration personnelle. Cela, on peut y arriver en touchant les jeunes qui sont accrochés par la pratique sportive.

### **Quel est votre public et touchez-vous réellement tous les jeunes ?**

Non, il n'y a pas de mixité sociale. On est au pied des immeubles et on intervient là où se posent les problèmes. Cela signifie qu'on ne touche pas tous les jeunes, mais les jeunes des périmètres dans lesquels nous installons les centres, c'est à dire une population en difficulté. A 95%, ce sont des enfants en situation familiale ou sociale précaire.

### **Comment définiriez-vous l'intégration ?**

Pour nous l'intégration c'est sortir du quartier. Le problème des quartiers c'est, premièrement, un problème d'urbanisme — sur lequel SDV ne peut pas agir —, deuxièmement, un problème de chômage — qui ne favorise pas la culture du travail —, et, troisièmement, un problème d'enfermement. Les jeunes ne sortent pas de leur quartier ; leur horizon, c'est le quartier. Il faut casser ça. En complément des activités du mercredi et du samedi, on essaie de faire sortir des jeunes du quartier. On les emmène voir les matches de l'OL et de l'ASVEL, les mercredis, on organise des sorties nature et découvertes (via ferata,

canyoning, etc.), on a également des programmes de camps d'été (100 enfants durant 15 à 21 jours), et d'échange à l'étranger, au Brésil et aux USA. Il s'agit de sortir les enfants de leur environnement et leur faire vivre des expériences fortes. On parle de souvenir heureux. Nous sommes convaincus qu'un « souvenir heureux » est un atout qui permet aux enfants de puiser de la motivation. Qu'elle soit scolaire ou qu'elle favorise l'intégration sociale, cette motivation leur donne envie d'avancer. On est là pour leur donner envie. Et quand l'envie est là, ils peuvent s'en sortir.

**Là encore, camps, sorties, voyages, sont un moyen d'accrocher les jeunes et permettent de faire vivre le programme annuel ?**

Oui. Ça les motivent. Ça leur donne envie de s'accrocher... Comme on accompagne les enfants sur 5 à 6 ans, beaucoup peuvent bénéficier à un programme spécifique.

Cela, c'est pour lutter contre l'isolement des quartiers et encourager l'intégration sociale. Mais nous agissons également en faveur de l'intégration professionnelle, notamment grâce à deux dispositifs spécifiques. D'abord, on a mis en place des formations d'éducateurs sportifs avec les fédérations de foot et de basket. Aujourd'hui, huit encadrant diplômés de SDV sont d'anciens jeunes bénéficiaires. C'est un magnifique exemple pour les jeunes qu'on reçoit.

Le deuxième axe de travail est celui de l'insertion dans l'entreprise. SDV est aidée par une cinquantaine d'entreprises très différentes les unes des autres. Une quinzaine d'entre elles ont accepté de jouer le jeu et on participe à un programme de découverte de l'entreprise, de stage, etc.. Les jeunes vont commencer par aller voir ce qu'est une entreprise. Beaucoup n'y ont jamais mis les pieds, or c'est important, de voir comment ça fonctionne. Ensuite, ces entreprises prendront certains d'entre eux en stage, de 15 jours à 2 mois, pour leur mettre un premier pied à l'étrier. L'année d'après, ceux qui sont intéressés pourront intégrer des dispositifs de formation en alternance.

**Vous parlez de situation scolaire précaire, est-ce que votre programme les motive scolairement ?**

Intuitivement, je répondrais oui. Mais, pour être franc, je dois dire que je ne peux pas le montrer objectivement. On a pensé mesurer l'impact de nos activités sur la scolarité, mais, d'abord, c'est difficile, ensuite, il est important que SDV montre un peu de distance vis à vis de l'école, pour les jeunes qu'on accueille, souvent en rupture avec l'école. Nous ne sommes pas l'école et nous représentons la sphère du plaisir, même s'il y a des contraintes ici aussi. Au lieu de travailler sur leur « savoir », on travaille sur leur « savoir être », « savoir être à l'heure », « savoir comment se comporter », etc., ce qui est un préalable à toute intégration. Ceci étant, lorsqu'on présente les programmes spéciaux type camps d'été ou d'échanges, on met les résultats scolaires dans la balance et là, on s'aperçoit que ça marche, les enfants font de très gros efforts.

**Comment gérez-vous l'échec ? Y a-t-il des exclusions et comment les présenter à des gamins pour qui vous êtes le dernier recours ?**

Oui, il y a parfois des exclusions. C'est toujours un déchirement et un échec, mais on ne peut pas mettre en groupe en danger parce que 2 ou 3 jeunes se comportent mal ou ont un comportement agressif. On doit privilégier l'intérêt général. De plus, nous ne sommes pas une cellule d'accueil pour enfants en grande difficulté psychologique, nous ne sommes pas formés pour cela. Chaque année, sur les 850 enfants, 20 à 30 posent problèmes et nous sommes obligés de passer le relais à des structures plus adaptées comme les services sociaux. Mais globalement ça se passe bien, d'autant que nos activités sont basées sur le volontariat : ils ne sont pas tenus de venir. Bien sûr, s'ils décident de le faire, on leur demande de la régularité. Pour 10 à 15 % des enfants, l'assiduité est inconstante. Comme on fait l'appel, on peut réagir assez vite et voir avec leurs parents à quoi tiennent les

absences et essayer de faire revenir l'enfant. Mais la régularité est importante pour que les programmes pédagogiques et sportifs puissent porter.

**Entretien avec Thierry Terret, professeur d'histoire des sports à l'Université Claude Bernard – Lyon 1.**

**« On peut parfaitement lire l'état d'une société, ses valeurs, son idéologie, non pas à travers le sport lui-même, mais à travers son utilisation »**

**Thierry Terret est professeur d'histoire des sports à l'Université Claude Bernard – Lyon 1. Il est également Directeur adjoint du Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS) et Président de la Société internationale d'histoire du sport et de l'éducation physique (ISHPES).**

**Entretien réalisé par Ludovic Viévard, novembre 2004**

Les activités physiques de types sportives existent depuis longtemps, puisqu'en Grèce ancienne déjà on en trouve de nombreux exemples. Comment expliquer que l'histoire des sports soit, elle, une discipline récente ?

Le discours historique lié au sport a longtemps été ambigu. Dès Coubertin, l'idée que le sport existe depuis l'Antiquité est mise en avant pour illustrer une permanence des sports. Mais ce n'est qu'une apparence de continuité car les choses sont bien plus complexes. En réalité, le sport d'aujourd'hui n'est pas le prolongement du sport antique ; il est le résultat d'une « histoire » spécifique, dans une configuration sociale particulière. Pour la comprendre, il était nécessaire de développer une réflexion plus scientifique, telle qu'elle a pris forme dans les années 60 aux États-Unis. Il est vrai que l'histoire du sport, comme discipline, a eu du mal à s'imposer dans la communauté des historiens et qu'elle n'y est réellement parvenue que depuis une dizaine d'années en France.

**Quels sont les grands enseignements de l'histoire des sports ?**

Que les sports sont passés par diverses grandes périodes historiques et sont traversés par les grandes transformations de la société. Cela permet de comprendre que le sport est une pratique sociale et que les valeurs qu'il porte sont avant tout celles de la société dans laquelle il est pratiqué.

**Où et comment le sport moderne naît-il ?**

En fait, deux modèles différents naissent en Grande Bretagne, fin 18<sup>e</sup>- début 19<sup>e</sup>, dans un contexte protestant et victorien qui a conduit à codifier et à institutionnaliser le rapport au corps. Les membres de la gentry agricole ont pris l'habitude de se confronter entre eux, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de leurs laquais. Ces derniers finiront par se vendre aux plus offrants, donnant progressivement naissance à un marché professionnel. Mais le sport amateur moderne va naître un peu plus tard, dans les années 1820-1850, toujours en Grande-Bretagne, mais cette fois dans les grandes écoles suite à un mouvement de réforme. Les activités physiques traditionnelles de ces écoles sont canalisées et utilisées à des fins éducatives. C'est la naissance du sport comme instrument de maîtrise du corps et comme discipline. Le sport acquiert une dimension pédagogique. Les étudiants qui sont passés par ces grandes écoles vont prolonger leur pratique sportive au-delà de leurs études et fonder un sport amateur qu'on peut qualifier de bourgeois.

Dès les années 1860-1870, le modèle anglais va se diffuser en Europe continentale et en Amérique du Nord. Mais le modèle ne s'imposera pas sans résistances ni sans adaptations locales. En France, par exemple, la culture de la gymnastique — héritage patriotique traversé de considérations solidaristes et populaires — va résister à ce modèle. Toutefois, des clubs vont s'organiser, fondés par un courant réformateur emmené notamment par Coubertin ou de Saint Clair qui considèrent le sport comme un élément de culture et d'éducation.

### **Le sport devient alors un phénomène planétaire ?**

Oui. L'ensemble du globe est progressivement touché, notamment lorsque les élites des colonies accèdent au sport. Mais cette mondialisation coïncide avec une mutation beaucoup plus profonde produite par la première guerre mondiale. Avant 1914, les JO sont une grande foire. Après, on prend conscience que les sports sont un révélateur de la puissance d'un état. Pour les Français, cette prise de conscience remonte aux Jeux Interalliés de 1919 organisés à Paris par les Américains qui y montrent leur supériorité sportive, comme si elle était attachée à leur supériorité militaire et économique. Au sortir de la guerre, la construction d'un stade à Paris — qui manque alors totalement d'équipements — marque les esprits et conduit aussi l'État à comprendre les enjeux du sport. La presse sportive se développe et consacre la « figure du champion » qui devient une sorte de héros national. Dans les années 30, la conscience que le sport révèle le politique prend une nouvelle force avec la fascisation du sport. Une radicalisation de l'instrumentalisation du sport qui atteint son paroxysme à l'occasion des JO de Berlin en 1936. Le sport devient alors un élément à part entière des relations internationales.

### **Comment le sport contemporain évolue-t-il ?**

Pour un état, le sport conserve toujours un enjeu international. Être accepté par le CIO est aussi important pour un jeune état qu'être reconnu par l'ONU. Mais le sport subit une nouvelle mutation, économique, celle-là. On constate une « marchandisation » du sport qui se manifeste à travers le passage de l'amateurisme à la professionnalisation, la mise en spectacle des épreuves ou la médiatisation des « dérives du sport », comme la violence, le dopage, etc., qui existent pourtant depuis longtemps.

Vous parlez du sport comme renvoyant à la « représentation de la puissance d'un état ». On est loin du sport « pont entre les peuples et les cultures ». Comment expliquer ces représentations contradictoires ?

Pour la raison, encore une fois, que le sport n'a pas de valeurs propres mais qu'il reflète celles d'une société. Il faut donc moins parler des « valeurs » du sport que de l'usage que l'on fait du sport. Et de la même façon que les valeurs d'une société ne sont pas toujours homogènes, les valeurs du sport ou l'usage qu'on en fait n'est pas toujours univoque. On peut lire parfaitement l'état d'une société, ses valeurs, son idéologie, non pas à travers le sport lui-même, mais à travers son utilisation et son exploitation. Une même pratique peut être utilisée de manière totalement différente par des pays totalitaires ou démocratiques. Le 100 m des jeux de 1936, reste le 100m des jeux de 1936, mais sa médiatisation et son utilisation renvoient au contexte politique d'une époque marquée par la montée du nazisme.

Toujours pour souligner le même « grand écart » dans les valeurs sportives, on constate que le sport est tiraillé, d'un côté par l'importance de la victoire — qui n'accorde que peu de reconnaissance à l'effort des vaincus — et, de l'autre, par la mise en avant des valeurs d'effort, de participation — qui minimisent le prix de la victoire. Est-ce là-encore le reflet de valeurs qui ont cours dans d'autres champs de la société ?

Oui, le sport est contradictoire parce qu'il porte les contradictions de notre société. Pour ce qui est du débat sur l'opposition des valeurs « effort » / « victoire », il remonte aux années 60, lorsque le sport est devenu le support de l'éducation physique dans les écoles. La problématique était celle-ci : « Si le sport est synonyme de victoire à tout prix, alors où sont ses valeurs ? » Mais dès lors que le sport est perçu comme le résultat d'un effort, alors cela peut cadrer davantage avec l'école et l'apprentissage. On a donc prôné un sport éducatif, nettoyé de toutes ses dérives (dopages, victoire à tout prix, etc.). Cette notion de « sport éducatif » naît chez Coubertin. Elle est au cœur des pédagogies qui ont voulu renouveler le sport et, à bien des égards, on est encore aujourd'hui dans cette entreprise de

« nettoyage » du sport. Quand l'école veut enseigner une pratique sociale, elle l'adapte aux exigences scolaires et aux valeurs de l'école. Ce processus s'appuie donc sur une sélection des valeurs qui confortent les choix traditionnels de l'école. Mais ce n'est pas si simple. Lorsqu'on enseigne le foot à l'école, les gamins ont en tête Zidane et le modèle de l'excellence. L'enseignant, lui, ne peut pas les faire jouer sur la base de ce modèle mais doit, au contraire, faire en sorte, par exemple, que tous les élèves participent également, même les moins bons.

**En France, le football est le sport populaire par excellence. Y a-t-il des sports plus porteurs d'identité que d'autres ?**

Oui. Mais encore une fois, cela tient à des considérations sociologiques et non aux sports eux-mêmes. *A priori*, le rugby n'est pas censé être plus porteur d'identité que la natation. En Hongrie par exemple, le water-polo a autant d'importance que le Rugby en France. Le fait que tel ou tel sport soit plus porteur d'identité est lié à l'histoire d'une société, d'où des situations paradoxales comme celle du football. Le football est le premier sport dans le monde. Il est celui qui compte le plus de licenciés, qui rassemble le plus grand nombre de spectateurs, qui génère le plus d'argent, et pourtant, la première puissance du monde, les États-Unis, ne le pratique pas, ou quasiment pas !

**En France, depuis plus de 20 ans, la représentation la plus commune du sport veut qu'il soit porteur des valeurs républicaines et que la pratique sportive soit un apprentissage de la citoyenneté. Quel regard portez-vous sur cette utilisation du sport ?**

Il y a un malentendu complet auquel souscrivent tant les politiques que les pédagogues. Il s'agit d'un discours ancien qui remonte à Coubertin et qui, en résumé, consiste à dire que les valeurs imprègnent le pratiquant dès lors qu'on l'amène à jouer. Un peu comme s'il suffisait de taper dans un ballon pour devenir un bon citoyen. C'est une vision idyllique de la pratique sportive qui repose sur deux erreurs. La première est de penser que le sport aurait des valeurs en soi. En réalité, on peut faire du sport une pratique totalement antidémocratique, surtout si on appuie les notions de compétitivité, de sélection du meilleur, etc. La seconde erreur est de penser que certains sports seraient plus éducatifs que d'autres, et notamment lorsqu'ils sont pratiqués en club. En fait les pratiques informelles, dites « sauvages » sont tout aussi institutionnalisantes que les autres. Les gamins qui jouent à Parilly ou dans les rues construisent autant de formes de reconnaissance de l'autre ou de respect de l'autre que ceux qui jouent en clubs. Or toutes les politiques d'utilisation du sport développées pour lutter contre les formes de violence et de délinquance ont tenté d'utiliser les pratiques informelles pour pousser les jeunes vers les clubs au lieu de donner plus de moyens aux pratiques de rues.

**D'autres « mythologies sportives » ont-elles valeur d'évidence ?**

Le sport a généré beaucoup d'attentes, mais il accentue parfois des travers que la société veut corriger. Par exemple, le milieu du sport est l'un de ceux où le machisme est le plus présent. La mixité n'y est pas pensée, n'y est pas autorisée, etc. Pire, le sport est souvent une école de la masculinité qui nourrit le machisme. La représentation actuelle du sport repose sur une biologisation de l'homme et sur la dissymétrie homme/femme, la biologie de l'homme étant présentée comme étant supérieure à celle de la femme. Le sport est une mise en scène de cette supériorité. C'est une représentation ségrégante dont les femmes sont les premières victimes. Mais il serait faux de penser qu'elles sont les seules concernées : les hommes aussi sont victimes de cet idéal. Dans l'imaginaire, c'est par le sport qu'on « apprend à devenir un homme », à souffrir, mais aussi à stigmatiser celui qui n'adopte pas le modèle. Ce qui fait penser que la violence n'est pas toujours accidentelle ; on a imaginé longtemps qu'elle portait une dimension initiatique de la masculinité alors



qu'elle est en fait un élément de la « pédagogie » sportive.

**Pourtant si les politiques publiques ont utilisé le sport pour lutter contre les discriminations, il y a bien des discriminations admises comme la ségrégation par genre. Y a-t-il une alternative ?**

La ségrégation par genre peut paraître légitime. Elle est d'ailleurs tellement ancrée dans les mentalités qu'elle paraît nécessaire au plus grand nombre. Pourtant, elle n'est pas une fatalité. On pourrait construire les pratiques sportives tout à fait autrement. Les gays et lesbiennes qui souffrent de cette discrimination, ont inventé d'autres manières de faire du sport qui ne sont plus centrées sur la compétition, mais sur des critères comme la convivialité, l'échange, la technicité du geste et sa perfection. Il est vrai que certaines activités sportives se prêtent davantage à cela. La gymnastique, par exemple, pourrait être mixte, mais, aujourd'hui, c'est encore impensable.

### **Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées**

- Guilbaud Antoine, Président de l'AS Buers Basket
- Hamoudi Boudouha, responsable des animateurs du secteur sportif enfant, Villeurbanne
- Béatrice Clavel, Responsable du centre de recherche de l'AS Minguettes
- Nicole Créatin, Directrice de l'Amicale Laïque Antonin Perrin, responsable de la section basket
- Michel Fodimbi, sociologue, Université Claude Bernard - Lyon I – Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS)
- Hamid Mesbah, Directeur de l'association ASVEL et directeur du Centre de formation d'apprentissage
- Philippe Oddou, co-fondateur et Directeur exécutif de Sport dans la ville
- Marie-Josèphe Sibille, secrétaire générale du Comité du Rhône de Basket-Ball
- Lionel Sorlut, manager général de Association Sportive Villeurbanne (ASV) Basket Féminin
- Thierry Terret, historien, Université Claude Bernard - Lyon I – Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS)

## Bibliographie

**2000 / 2006 - Une nouvelle ambition pour la politique de la ville**, édition de la DIV, 2000.

**ARNAUD L.** 1996 : « ... et ses limites », *Le sport, jeu et enjeu de société*, Problèmes politique et sociaux, n° 777, pp. 25-29.

**ARNAUD P.** 2000 : (sous la direction de), *Le sport en France, Une approche politique, économique et sociale*, Les études de la documentation française.

**BAILLEAU F.** 2003 : « La construction d'une politique publique », *Quartiers en vacances - Des opérations Prévention Été à Ville Vie Vacances 1982-2002*, Édition de la DIV.

**CHANTELAT P./FODIMBI M./CAMY J.** 1996 : *Sport dans la cité, anthropologie de la jeunesse sportive*, coll. Espace et temps du sport, L'Harmattan.

**CHARRIER D./JOURDAN J.** : « Sports urbains auto-organisés et politiques municipales d'équipements sportifs : l'exemple du basket de rue », *Sport • Europe • Stratégies, Revue européenne de management du sport*, n°2, pp. 35-52.

**CAMY J.** 2002 : *Rapport sur la mission « professionnalisation des études en S.T.A.P.S. »*, pour le Ministère de l'Éducation Nationale.

**CHAPPELET J.-L.** 1991 : *Le système Olympique*, Presse universitaire de Grenoble.

**Charte Olympique**, État en vigueur au 1er septembre 2004 ([http://multimedia.olympic.org/pdf/fr\\_report\\_122.pdf](http://multimedia.olympic.org/pdf/fr_report_122.pdf)) (extrait en Annexe 1).

**Conseil Européen de Nice**, 7-10 décembre 2000, *Conclusions de la présidence*, Annexe 4 ([http://www.europarl.eu.int/summits/nice2\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/summits/nice2_fr.htm)).

**Déclaration sur le sport, la tolérance et l'esprit sportif** – 1996 ; 2<sup>ème</sup> Table ronde sur le sport, la tolérance et l'esprit sportif, Conseil de l'Europe - Lisbonne, 20 novembre 1998

**L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration**, Cour des comptes, Rapport public particulier - novembre 2004.

**Les dérives racistes dans le football : enquête au cœur des communes françaises**, rapport de la LICRA, juin 2005 ([http://www.licra.org/story/pdf/paragraphe\\_67\\_1.pdf](http://www.licra.org/story/pdf/paragraphe_67_1.pdf)).

**Marie-George Buffet**, in « Le sport et l'argent », *Face à face*, Avril 1999.

**POLÈRE C.** 2002 : *Intégration des populations étrangères / issues de l'immigration et place des pratiques minoritaires (linguistiques et religieuses)*, rapport pour la Direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA).

**RIORDAN J., KRÜGER A., TERRET T.** 2004 : *L'histoire du sport en Europe*, coll. espace et temps du sport, L'Harmattan.

**Quartiers en vacances** - Des opérations Prévention Été à Ville Vie Vacances 1982-2002, Édition de la DIV, juillet 2003.

**Rapport sur l'inclusion sociale**, Conseil de l'Union Européenne 2004 ([http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-prot/soc-incl/final\\_joint\\_inclusion\\_report\\_2003\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf)).

**Résolution sur la tolérance et le sport**, Conseil de l'Europe, 95/2 ([http://www.coe.int/T/F/Coop%20E9ration\\_culturelle/Sport/Ressources/fspres95.2.asp](http://www.coe.int/T/F/Coop%20E9ration_culturelle/Sport/Ressources/fspres95.2.asp)).

**SAINT-MARTIN J.** 2003 : (sous la direction de), *Éducatrices physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, coll. Espace et temps du sport, L'Harmattan.

**TLFi** : Trésor de la langue française informatisée, ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr)

**VIEILLE MARCHISET G.** : « Sports urbains auto-organisés et politiques municipales d'équipements sportifs : l'exemple du basket de rue », *Sport • Europe • Stratégies, Revue européenne de management du sport*, n°2, pp. 53-76.

**VIVIER CH. ET LOUDCHER J.-F.** 1998 : *Le sport dans la ville*, coll. Espace et temps du sport, L'Harmattan.